



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JANVIER 2015

QUESTIONS ORALES

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle
Service du Conseil municipal, des Actes et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le jeudi 22 janvier 2015 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

M. LEONETTI :

Mes chers collègues, j'ai la tristesse de vous annoncer ce que vous savez malheureusement, le décès d'Annie CLECH, qui était Conseillère municipale de la Ville d'Antibes, membre du Groupe Rassemblement Bleu Marine. Et je vous demande donc en sa mémoire d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en hommage à Mme Annie CLECH, Conseillère municipale du Groupe Rassemblement Bleu Marine pour Antibes, décédée.)

M. LEONETTI :

Je vous remercie.

J'ai le plaisir d'accueillir dans ces conditions M. Louis LO FARO, qui devient donc Conseiller municipal, qui est au fond de la salle. Et on l'accueille volontiers dans notre enceinte, en lui souhaitant à la fois une bonne année et un bon travail au service de notre Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Éric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à M. AMAR
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

Mme Khéra BADAOUÏ à M. Éric PAUGET (*arrivée en cours de séance*)
M. Bernard MONIER à Mme Marguerite BLAZY
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC

Absents :

Mme Angèle MURATORI,
M. André-Luc SEITHER
Mme Agnès GAILLOT (*arrivée en cours de séance*)

Présents : 39 / procurations : 7 / absent : 3

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LEONETTI :

Je rappelle l'organisation de nos travaux.

À la suite d'une conférence des présidents présidée par Éric PAUGET et l'ensemble de l'opposition, il a donc été décidé de modifier les questions orales par rapport à ce qui était antérieurement. Toutes les questions sont orales. Nous essayons dans la mesure du possible, je ne vais pas mettre le chronomètre en place, comme dans d'autres endroits, mais nous essayons dans la mesure du possible de poser la question en moins de deux minutes. Celui qui répond à la question dans la majorité essaie d'y répondre en moins de deux minutes. Ensuite tous les groupes ont la parole. Et ensuite la conclusion du Maire n'excède pas deux minutes.

Je vous demande de nous astreindre à cela. On a retenu cinq questions. Montrant sa grande ouverture et sa démocratie, Éric PAUGET a accepté que l'opposition pose trois questions et la majorité deux.

C'est comme ça à aucun autre endroit, Madame MURATORE.

Et donc, je voudrais que ces questions soient vivantes, qu'on se pose vraiment les questions, qu'on essaie d'y répondre. Je ne veux pas éteindre le débat. Le débat, il est forcément vif et quelquefois tendu entre la majorité et l'opposition. Mais je voudrais qu'on essaie d'aller au fond des questions que chacun pose. Et j'ai bien conscience que quelquefois les questions qui sont posées, elles mériteraient plus de deux minutes pour les exposer et bien plus d'une heure pour y répondre. Donc, essayons de le faire sur des choses qui sont choisies par la majorité et par l'opposition, dans une séance qui conserve cette dynamique.

M. LEONETTI :

La première question de l'opposition est posée par M. TIVOLI. Merci.

M. TIVOLI :

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes conscients effectivement des économies nécessaires qu'appelle la conjoncture morose de l'économie française, mais on regrette que vous ayez voulu donner un coup d'accélérateur sur les dépenses d'investissement non productives, avant le coup de frein qui était prévisible et rendu inévitable du fait de la baisse programmée des dotations accordées par l'État et dont nous avons pas mal parlé lors des précédents Conseils municipaux, conjointement à une baisse des recettes qui, elle aussi, était prévisible du fait de la politique socialiste.

Nous regrettons également les deux lois de décentralisation ratées par la droite, la gauche et le centre qui impactent défavorablement les budgets des Communes, tout en augmentant sensiblement les budgets globaux des collectivités territoriales.

Malgré les baisses de ces recettes subies par la Commune, de multiples petites hausses affectent son secteur productif, impactant défavorablement l'activité, le tourisme et l'emploi dans notre département.

Les entreprises subissent une hausse conséquente de leurs cotisations sur la valeur ajoutée, les résidences secondaires subissent une hausse de 3 % de leur taxe d'habitation, les quartiers nouveaux subissent une inflation de leurs taxes pour cause d'équipements supplémentaires, etc.

La première question c'est : est-ce que vous êtes prêt à vous engager à ne plus augmenter les prélèvements sur le secteur productif dans les prochaines années ?

Mais cette hausse des prélèvements s'accompagne également d'une hausse des dépenses de personnel des collectivités qui ont augmenté de 3,1 % en 2013 et démontre, s'il en était besoin, que le mille-feuille territorial n'entraîne aucune économie d'échelle, bien au contraire!

Dans son rapport du 14 octobre 2014, la Cour des comptes précise que les dépenses de fonctionnement du secteur public local sont passées de 37,9 % en 1983 à 51 % en 2013, comme conséquence aux deux lois de décentralisation ratées de la droite et de la gauche. La Cour des comptes conclut que l'un des enjeux majeurs des prochaines années réside dans la maîtrise des dépenses de personnel. La masse salariale a en effet continué de progresser en 2014, sous l'effet notamment de la hausse des effectifs, des salaires et des primes, du relèvement des cotisations retraite, de la revalorisation indiciaire de la fonction publique territoriale, etc.

Afin de déterminer l'impact de la CASA sur le budget communal, nous souhaitons connaître l'évolution globale du budget de la Municipalité d'Antibes et de son prorata budgétaire dans la Communauté d'agglomération de la CASA.

Si, comme nous le prévoyons, le budget global Commune + CASA a augmenté, est-ce que vous allez fixer un objectif commun d'économies pour ce double budget dans les prochaines années, et des règles plus contraignantes dans la maîtrise de leurs dépenses communes de personnel, conditions sine qua non pour que le couple CASA-Commune cesse l'inflation de ses prélèvements au secteur productif ?

Enfin, la municipalité peut-elle en prévision des prochaines baisses de dotation de l'État, recenser ces économies prioritaires et fixer avec la CASA des économies, des objectifs communs d'évolution du pilotage de nos finances locales ? Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Merci.

Monsieur TIVOLI, vous posiez donc une question à la fois sur les dépenses publiques et sur la fiscalité et en même temps sur les stratégies qui ont été développées.

Vous avez raison de dire que nous avons développé les investissements dans le mandat précédent et que nous n'ignorons pas que les temps, surtout à partir de 2007, pouvaient être difficiles. Je dirais que c'était une bonne raison pour le faire, pour deux raisons majeures. La première, c'est que jusqu'à aujourd'hui – je ne suis pas sûr que ça persiste très longtemps – le taux de l'argent était très faible et que pendant le mandat précédent, vous n'y étiez pas, mais l'État a considérablement aidé la Ville d'Antibes et la Communauté d'agglomération. Et qu'en même temps, on avait deux partenaires qui pouvaient aussi aider à ces investissements, c'est la

Communauté d'agglomération et le Conseil général. Très honnêtement, je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, si nous avons à construire un Palais des Congrès, nous aurions la capacité financière, même avec un partenaire privé, de le faire. Donc ce qui est fait est fait. Et effectivement, dans une conjoncture qui était favorable et dont nous savions qu'elle ne durerait pas éternellement.

Le deuxième élément qu'on peut évoquer, c'est la stratégie des finances locales. Est-ce que pour autant ça a eu une conséquence ? Je voudrais vous rappeler un certain nombre d'éléments. D'abord, les impôts locaux de ce que vous appelez le secteur productif et liés à l'économie des entreprises concernent les impôts de substitution de ce qu'on appelait avant la taxe professionnelle. Je vous rappelle que lorsque la Communauté d'agglomération a été créée, la Ville d'Antibes avait une taxe professionnelle qui tournait aux alentours de 20 %. Elle est passée immédiatement à 16,75 %. Ce qui veut dire que l'ensemble de l'économie d'Antibes a bénéficié de cette baisse de la taxe professionnelle et qu'ensuite, vous le savez, elle s'est transformée en d'autres taxes (la cotisation économique territoriale, la taxe sur les surfaces commerciales, et les taxes liées aux nouvelles zones d'aménagement).

Dans ce contexte, les taxes telles qu'elles ont été programmées sur la Communauté d'agglomération n'ont fait que retranscrire la taxe professionnelle de 16,75 %. Et donc, si je veux résumer, les taxes économiques qui se résumaient à la TP jusqu'à l'entrée de la ville est passée de 20 % à 16,75 % et ensuite elle n'a jamais été augmentée.

Sur le problème de l'évolution des budgets de la Municipalité d'Antibes au prorata budgétaire de la Communauté d'agglomération, dans le mandat précédent nous avons diminué la masse salariale et les effectifs de plus de 100 agents. Cette diminution a été faite dans le cadre d'une économie. Vous le savez, dans une collectivité territoriale, on ne remplace pas les gens qui partent à la retraite ou on ne remplace pas les gens qui sont mutés et ces efforts de mutualisation à l'intérieur des services de la Communauté d'agglomération ont diminué de 100 agents. Effectivement, vous avez raison de dire que depuis 2014, on a augmenté à nouveau le nombre d'agents et ce nombre d'agents qui est augmenté est directement et uniquement lié à la réforme des rythmes scolaires. C'est la raison pour laquelle je m'y suis farouchement opposé, pour ces raisons financières et pour d'autres raisons. On est à plus d'1 million de dépenses et bien entendu, ces dépenses sont des dépenses de personnel parce qu'on ne peut pas faire garder les enfants par des robots ou par des radars.

Pas encore !

M. LEONETTI :

Pas encore. J'espère jamais ! Vous aussi, j'espère.

Vous me demandez si je m'engage à fixer un objectif commun d'économies sur ce double budget dans les prochaines années. Je vous dirai que la Communauté d'agglomération comme la Ville d'Antibes se sont engagées à ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement en dehors de l'augmentation qui est décidée par l'État et dans votre question, vous avez cité de nombreuses augmentations qui sont liées aux décisions du Gouvernement et pas aux décisions de la Ville d'Antibes ou de la Communauté d'agglomération. En revanche, il y a eu une mutualisation qui se met en place et probablement au mois de mars, on aura une première ébauche puisqu'on a l'intention de mettre la mutualisation en place entre la CASA et la Ville d'Antibes d'ici le mois de décembre.

Enfin, en ce qui concerne les économies prioritaires, vous verrez qu'effectivement nos économies ne portent pas non plus sur une taxe qui se porterait sur les ménages. Je rappelle que la taxe d'habitation d'Antibes est à 14,95 %, que la taxe d'habitation de la CASA est strictement la taxe qui a été transférée du Conseil général à la suite de la réforme sur la CASA,

et que ni l'une ni l'autre n'ont augmenté. Je rappelle aussi que la taxe d'habitation d'Antibes est 4,5 points inférieure aux moyennes départementales des villes de même strate et 2 points inférieure à l'ensemble des villes de France de même strate, ce qui est relativement modeste compte tenu du fait que l'ensemble des villes touristiques ont généralement une taxe d'habitation supérieure aux autres puisqu'elles ont d'autres contributions.

Enfin le foncier bâti est à 17,45 %. Il est inférieur de 2,5 points aux taux pratiqués dans les villes voisines.

Ceci pour dire qu'effectivement, il y a eu des efforts importants qui ont été effectués et que ces efforts ont porté leurs fruits, et que les augmentations que vous ciblez sont soit des visions globales sur la France de la part de la Cour des comptes, soit des augmentations qui incombent directement au Gouvernement et pas à la Ville d'Antibes ou à la Communauté d'agglomération.

Bien sûr, Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Nous, on souhaite réagir surtout à la question parce que votre présentation, je veux dire, elle est classique. On pouvait l'imaginer.

Le budget 2015 sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal et donc, nous ne rentrerons pas dans le détail aujourd'hui, mais nous tenons à rappeler quelques principes.

Pour nous, une collectivité n'est pas une entreprise et ne doit pas être gérée comme une entreprise. L'objectif d'une collectivité n'est pas de réaliser du bénéfice, mais de rendre aux usagers un service de qualité au meilleur coût, et c'est cette approche qui doit primer.

En termes de fonctionnement, quels sont les moyens nécessaires tant humains que financiers pour rendre ce service au public ? Comment les services publics jouent-ils leur rôle de réduction des inégalités ?

Les fonctionnaires municipaux n'ont pas à être dénigrés, ils sont eux aussi productifs. Sur la Ville, ces dernières années, les emplois n'ont pas augmenté et d'ailleurs, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour signaler des services qui avaient des difficultés à assurer leurs missions. Quant à la masse salariale, elle n'a augmenté approximativement que du GVT. Et pour nous, la revalorisation des bas salaires était indispensable. Cette revalorisation n'a été qu'une maigre contrepartie au blocage du point d'indice, elle était donc indispensable.

Nous proposons de mettre en place des procédures d'analyse des besoins sociétaux et publics et d'évaluer l'action publique. Cette démarche doit permettre d'adapter le service public aux besoins tout en maîtrisant les coûts et ainsi éviter toute polémique.

En termes d'investissement, la question à se poser est l'utilité des investissements réalisés. Cette utilité pouvant être sociale, par exemple des logements sociaux, ou économique. Le développement de l'activité économique sur la cité permet à des habitants de trouver un emploi. Emprunter pour investir ne nous choque pas, la question à se poser n'est donc pas sur la dette mais sur l'utilité pour les citoyens des investissements réalisés. Par exemple, des écoles ont un grand besoin ou un besoin urgent d'être rénovées. Il sera sans doute nécessaire d'emprunter pour les rénover. La question est plutôt quel type d'emprunt et quelle masse d'emprunt par rapport aux disponibilités de la Ville pour en assurer le remboursement sans porter préjudice à la qualité des services publics. Et contrairement à ce qui peut être annoncé, le recours au privé pour réduire l'emprunt n'est pas toujours la meilleure solution.

Ces investissements ont aussi besoin d'être mieux répartis dans le temps. Pendant de

nombreuses années, les investissements n'ont pas été à la hauteur des besoins.

Un autre point de la question : nous ne rentrons pas non plus dans le débat sur le budget communautaire CASA car nous attendons la présentation du plan de mutualisation de la Ville avec la CASA qui doit indiquer l'impact de ces mutualisations en termes de personnel et financiers. Merci.

M. LEONETTI :
Madame DUMAS.

Mme DUMAS :
Je vais essayer de rester sur le sujet, donc du coup de bien prendre mes deux minutes.

Tout d'abord, dans la question, je voudrais quand même préciser que le salaire des fonctionnaires est gelé depuis 2010 et que les points d'indice n'ont pas augmenté depuis 2010. Donc quand dans la question on voit que la masse salariale a augmenté, c'est simplement des graduations d'ancienneté et non pas des augmentations de salaire. Donc il faudrait quand même avoir une bonne lecture.

Je voudrais aussi souligner que le salaire médian de la fonction publique territoriale est de moins de 1 600 euros net. Si on trouve que les fonctionnaires territoriaux sont des nantis avec un salaire médian de ce type-là, moi j'aimerais qu'on me démontre comment c'est facile de vivre à Antibes avec 1 600 euros net, se trouver un logement et la vie quotidienne.

Outrepassées ces petites imperfections qu'il y avait dans la rédaction de la question, moi je voudrais revenir sur la nécessité de service public. Cette nécessité, elle est d'autant plus importante dans les moments qu'on traverse. Et la nécessité de service public c'est en effet, Mme MURATORE l'a dit, le principe républicain et le principe d'égalité. Moi, je suis très fière qu'il y ait un service public d'urbanisme. Je suis très fière qu'il y ait un service public de l'état civil, des finances, etc. On pourrait ajouter toute la fonction publique. Je suis très fière aussi qu'il y ait un service public de l'éducation – on y reviendra – qui joue tout son rôle. À partir de là, pour faire vivre le service public, j'en suis désolée, mais il faut des fonctionnaires et de préférence des fonctionnaires bien payés, et j'aimerais d'ailleurs qu'ils le soient.

Arrivée là, je voudrais quand même, et je crois que c'est d'un commun accord avec toute la salle pour une fois, c'est que je regrette aussi les baisses de dotations globales de l'État pour les institutions locales puisque c'est ce qu'on appelle la politique d'austérité. L'État veut bien rembourser la dette, et moi je le conteste ça que toute la dette serait à rembourser. On verra ce qui se passe dimanche d'ailleurs. Peut-être que ça sera de nouveau un débat ouvert, qui sait ? Mais à partir de là, je crois qu'on ne peut pas rembourser la dette de l'État sur le dos des institutions publiques et des institutions locales pour la simple raison que ce sont les collectivités locales qui sont responsables des 70 % d'investissements publics et indispensables à la vie quotidienne.

Moi j'espère qu'on ira au bout. On verra au budget le 6 février qu'il y aura les 20 % d'augmentation, de majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires qui vont permettre, il me semble, 2,5 millions ou 3 millions de recettes supplémentaires. Qu'il y aura l'augmentation de la taxe de séjour. Moi, il me semble qu'on peut aller peut-être même un peu plus loin pour certaines tranches de la population. Je crois que ça, ce sont des rentrées supplémentaires.

Et un dernier bémol : je crois qu'un jour aussi, il faudra dénoncer l'attitude des banques, que ça soit la fluctuation du franc suisse actuellement qui va coûter un petit peu d'argent ou alors que ça soit l'attitude des banques sur les taux d'intérêt, qui ont la chance d'emprunter à la Banque

centrale européenne à un taux négatif et qui, même s'il faut rembourser parfois 0,04 %, qui est indécent et qui permet quand même énormément de profit auprès des banques. Je citerai simplement un chiffre, un dernier chiffre d'une enquête qui est contestée mais qui dit quand même que ceux qui s'enrichissent considérablement, ce sont ceux qui jouent avec la finance et donc avec l'argent public bien souvent.

Donc je pense que de l'argent, il n'y en a jamais eu autant. Il y a un problème de répartition de l'argent et moi je ne voudrais pas qu'on rajoute de l'austérité à l'austérité et surtout pas sur le dos de la fonction publique et du service public qui est garant des principes laïques et des principes républicains.

M. LEONETTI :

C'est terrible parce que je suis d'accord avec une partie de ce que chacun d'entre vous dit et je suis en opposition avec d'autres. Qu'il faille un service public sur la Ville d'Antibes, oui. Et vous verrez que les propositions que nous ferons ne seront pas un démantèlement des services publics, seront au contraire un effort de gestion. Qu'il faille par ailleurs un effort de gestion parce que moi je pense que quand on fait une dette, on la rembourse. Ça peut paraître complètement idiot mais quand on s'endette, on rembourse. Que l'État ait choisi, le Gouvernement ait choisi de faire payer les collectivités plutôt que de faire des efforts, c'est une évidence, 11 milliards sur les collectivités, ça c'est direct et c'est tout de suite. Par contre, les économies que l'on voit au niveau national, eh bien là on tarde à voir le début du premier milliard. Pour les collectivités, c'est 11 milliards sur trois ans et pour le Gouvernement, pour l'État, c'est des économies en luttant contre la fraude fiscale. Je veux dire que c'est bien normal qu'on essaie de lutter contre la fraude fiscale. Mais considérer que c'est une économie de la part de l'État, c'est un leurre.

Le deuxième point c'est qu'effectivement, on se trouve dans une situation où la Ville d'Antibes et la Communauté d'agglomération compte tenu du développement économique et de leur richesse, vont subir effectivement une difficulté, probablement temporaire parce que nous avons des moyens pour y répliquer. Mais en tout cas, oui, il y aura une diminution du budget et on fera des choix.

Pour redire à Monsieur TIVOLI, je ne ferai pas le choix, par exemple, de supprimer le feu d'artifice du 1^{er} janvier à Juan-les-Pins parce qu'en même temps, notre économie, le tourisme ça fait partie de notre économie. Et là où je considère qu'il y a un problème entre... Oui il y a même des touristes qui achètent des médicaments, Monsieur !

M. TIVOLI :

Le touriste, le 1^{er} janvier...

M. LEONETTI :

Écoutez, le 1^{er} janvier oui, il y a des touristes. C'est le moment où les touristes italiens... Peut-être qu'ils ne viennent pas chez vous parce qu'ils sont en bonne santé. Mais le 1^{er} janvier, il y a le plus d'Italiens qui sont sur le territoire de la commune. D'ailleurs, ils viennent généralement entre Noël et le Jour de l'An. Ils ne viennent pas à Noël, ils viennent après. C'est la raison pour laquelle on essaie de décaler les manifestations de Juan-les-Pins un petit peu après.

En tout cas, il me semble qu'il y a des efforts à faire. M. TIVOLI évoquait la dématérialisation. Vous êtes les témoins que cet effort d'économie est fait, qu'aujourd'hui c'est dématérialisées que les délibérations du Conseil municipal partent à la Préfecture et qu'on n'envoie pas une voiture comme il y a une dizaine d'années. Et vous êtes le témoin aussi que vous ne recevez pas un paquet de papier puisqu'on s'est dotés, sur une dépense d'investissement, de tablettes qui nous permettent effectivement de communiquer avec les moyens nouveaux de communication.

Donc à la fois, je réponds à Mme DUMAS, il y a un service public et il faut qu'il reste ce service

public. Ça ne veut pas dire qu'il ne doit pas y avoir de partenariat avec le privé parce qu'il y a des zones dans lesquelles je n'arrive pas à faire la différence entre le productif et le non productif. Pour moi tout est productif. On ne peut pas penser qu'un enseignant, ce n'est pas productif. On ne peut pas penser qu'un théâtre, ce n'est pas productif. Et on peut encore moins penser qu'un Palais des Congrès, ce n'est pas productif parce que moi je vois bien que le nombre de congrès qui augmente (Audouin RAMBAUD en est témoin) eh bien ça crée de la dépense, de l'investissement et donc du pouvoir d'achat pour l'activité économique.

Donc je ne voudrais pas, Monsieur TIVOLI, rentrer dans une polémique mais il n'y a pas des choses qui sont productives et des choses qui sont improductives. Parce qu'un jour, vous vous poserez la question de savoir si quand vous siégez là, vous êtes productif ou improductif, et je crains la réponse.

On peut passer à l'autre question.

L'autre question, c'étaient les déplacements.

Oui, les élus, à quoi ça sert ? Un jour on te dit ça.

Madame MURATORE.

M. TIVOLI :

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI :

Non, non, ce n'est pas spécifique à vous. C'est une question assez populiste dans laquelle on dit : à quoi ils servent tous ces gens-là ? Avec tous les immenses salaires que possède l'opposition ou la majorité. Vous connaissez ça. J'ai déjà entendu ce genre de discours. Donc attention à ce qui est productif/pas productif. Aujourd'hui, là, nous sommes productifs. On fait vivre la démocratie, on se réunit et on essaie de se battre pour faire en sorte que du débat sortent des bonnes choses pour notre ville et c'est une façon d'être productif. Pourtant, en sortant, on ne pourra pas dire qu'on a contribué au produit intérieur brut de la nation, en tout cas pas directement.

Madame MURATORE, les déplacements.

Ce n'était pas une attaque personnelle, Monsieur TIVOLI. Je ne me permettrais pas.

Mme MURATORE :

Un constat : quel que soit le mode de déplacement choisi (voiture, transports en commun, piétonnier, deux roues, vélo) il devient de plus en plus difficile de se déplacer dans Antibes. Le moindre événement, climatique ou autre, bloque complètement la ville.

On consacre de plus en plus de temps en déplacement, pour se rendre à son travail, ses loisirs ou pour des déplacements familiaux. Ceci génère une perte de temps, d'argent mais aussi une consommation importante d'énergie fossile et de la pollution atmosphérique et du bruit.

Pour nous, tout est lié, la voiture, le stationnement, les transports en commun, piétons, vélos et tout doit être analysé et organisé de façon globale et systémique.

Si on prend quelques exemples point par point :

Pour la voiture, le plan de circulation doit être revu. Actuellement, il ne fluidifie pas la circulation, bien au contraire. Les voitures sont souvent obligées de faire des détours au lieu de prendre des

voies directes. Il y a des sens de circulation incompréhensibles. Les véhicules en transit traversent le centre-ville. La signalétique n'est pas optimum.

Il est nécessaire de refaire une étude du plan de circulation et de le réorganiser pour tenir compte des évolutions de la circulation en ville, la fluidifier et diminuer le nombre de voitures en centre-ville.

Sur le stationnement, diminuer le nombre de voitures circulant en ville et le stationnement en surface nécessitent des parkings de délestage en entrées de ville, des transports en commun rapides vers le centre-ville et des parkings en ville à un prix raisonnable. Des navettes devraient permettre de rejoindre rapidement le centre-ville depuis les parkings de délestage. Actuellement, il n'y a pas de navettes vers et dans la vieille ville.

Les parkings en DSP sont beaucoup trop chers pour être une alternative au stationnement en surface. Le prix des parkings devrait être renégocié avec les délégataires.

Vous vous étiez engagé à instaurer le stationnement en surface 1 heure gratuite. Quand ? Vous pouvez aussi instaurer le paiement à la minute. Les parcmètres le permettent.

Quels sont les projets pour limiter le stationnement en surface et amener plus de rotation des véhicules ?

Sur les transports en commun, l'ouverture de la gare multimodale devait permettre une réorganisation des circuits des bus pour limiter les grands bus en centre-ville. Qu'en est-il ?

Pour les piétons, les déplacements piétons dans la vieille ville sont très dangereux, les rues étroites, avec des circulations des voitures. Qu'en est-il du projet de piétonisation de la vieille ville ? Par endroits, des raccourcis piétons pourraient être créés pour faciliter les déplacements piétonniers et ainsi dans beaucoup de cas, éviter d'utiliser la voiture. Il devrait en être tenu compte lors de l'attribution des permis de construire et ce point sera-t-il retenu lors de la refonte du P.L.U. ?

Pour les vélos, Antibes ne dispose pratiquement pas de vraies pistes cyclables mais des bandes cyclables (de la peinture verte sur les trottoirs) dangereuses, tant pour les piétons que pour les cyclistes. Il est nécessaire de créer de véritables pistes cyclables, là encore pour dégager les voitures de la ville et sécuriser les déplacements des vélos et des piétons.

Quels sont vos projets sur tous ces points pour améliorer les déplacements sur la commune ? Bien entendu, sans attendre le bus à haut niveau de service, qui ne répondra pas puisqu'il ne sera pas en site propre sur la ville. Merci.

M. LEONETTI :

Madame DUMONT. Anne-Marie DUMONT.

Mme DUMONT :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la ville d'Antibes a connu effectivement depuis les années 1980 divers remaniements de son plan de circulation et j'adhère complètement à l'idée qu'il convient aujourd'hui de minimiser la pollution atmosphérique, le bruit, la consommation d'énergie fossile, et d'apaiser ce trafic automobile en centre-ville.

Nous nous sommes attachés avec la CASA, à développer les transports en commun, les cheminements piétons, et une meilleure offre d'itinéraires cyclables.

Si la commune connaît quelques encombrements de circulation aux heures de pointe, j'ai envie

de dire que cela n'a rien d'anormal pour une ville de 80 000 habitants.

On s'attache néanmoins à améliorer la circulation globale, notamment pour l'évitement du centre-ville par les véhicules de transit, avec ce nouvel accès direct à la voie rapide nouvellement créé au carrefour Vautrin avec la mise en place de la plateforme multimodale.

Vous savez que la Ville est aussi très attachée au développement des véhicules propres. Pour ce dernier, le stationnement est gratuit sur voirie, et des bornes de rechargements électriques équipent les parkings souterrains. J'ai également demandé une étude pour que nous puissions développer le stationnement en surface.

Autour du centre-ville, des parkings de délestage sont prévus dans le cadre du P.L.U. comme par exemple dans le secteur des Châtaignier. Et le BHNS s'accompagnera également de parkings relais où l'usager changera de mode de déplacement. Il y a à l'étude quatre parkings relais.

Concernant le stationnement de courte durée, la première demi-heure gratuite a été mise en place. Son évolution vers l'heure gratuite pourra se faire dès que les dispositions de la tarification à la minute seront connues dans leurs modalités d'application, a priori en 2016. Aujourd'hui, l'usager qui bénéficie de la demi-heure gratuite ne paye qu'un euro la 1^{re} heure. Dans les parkings souterrains mis en DSP, la demi-heure gratuite, dans les parkings Q Park, est applicable, et nous sommes en cours de négociation pour bénéficier du même avantage au parking de la médiathèque qui est géré par EIFFIA. Je voulais vous rappeler que le coût horaire dans un parking Q Park, hors saison estivale, est de 2,30 € et qu'il reste tout à fait comparable aux coûts pratiqués dans les parkings de nos villes voisines.

Il est certain que dans les années à venir, les transports en commun sur Antibes connaîtront un essor important, à la faveur de l'ouverture de la gare multimodale, puis de la réalisation du BHNS.

Cependant, la gare multimodale sera le centre névralgique des transports, mais la place Guynemer conservera une fonction importante dans ce dispositif. Le nouveau Pôle d'Échanges d'Antibes accueille 10 lignes d'Envibus par jour ainsi que 2 lignes d'Azur du Conseil général. La fréquentation est en progression constante depuis l'ouverture avec environ 900 mouvements de montées / descentes en moyenne par jour. Et le rapport avec la gare, on a énormément de retours satisfaisants.

Quant aux piétons, ils ont vu ces dernières années leur cheminement amélioré, en particulier en centre-ville, par le réaménagement des espaces, notamment sur le boulevard Albert 1er, le boulevard Wilson.

En centre ancien, il est évident que l'étroitesse des voies ne permet pas la création de trottoirs et doit passer par une piétonisation complète que nous mettons en place graduellement, avec par exemple la place Nationale qui sera une prochaine étape. Les quartiers hors centre-ville sont pris en compte et traités dans le cadre des conseils de quartier que je remercie de leur travail constructif auprès des élus.

Chaque nouvel aménagement, lorsque c'est techniquement possible, s'accompagne d'itinéraires cyclables. Tous les secteurs de la plateforme multimodale en ont ainsi bénéficié en 2014. Ces cheminements ne sont pas toujours constitués de voies séparées des piétons, ce type d'aménagement nécessitant des emprises foncières pas toujours disponibles dans le tissu urbain existant et dense. Vous savez que je reste extrêmement attachée à leur sécurisation, il ne suffit pas de mettre une bande verte sur une chaussée pour rendre une piste sécurisée. Hors hyper centre, on peut comptabiliser 21 km de pistes cyclables essentiellement réalisées ces 10

dernières années.

En résumé, dans les années à venir, la Ville va s'attacher à poursuivre et à développer des modes de déplacement doux, de développer ses transports en commun, afin d'améliorer l'environnement et la qualité du cadre de vie des Antibois et des Juanais. Et à ce titre, je tiens à remercier aussi l'ensemble de mes collègues (majorité et opposition) qui siègent à la Commission déplacements et transports pour contribuer à cette amélioration. Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Merci.

Qui veut prendre la parole sur le sujet ? Madame CHEVALIER.

Mme CHEVALIER :

Monsieur le Maire, chers collègues, améliorer l'accessibilité tout en favorisant les modes alternatifs à la voiture est essentiel. Cependant, il ne faut pas occulter certains modes de transport au profit de déplacements uniquement à pied et à vélo.

Nous avons indiqué pendant la campagne que nous incarnerons une opposition constructive et dans les intérêts des Antibois. Il s'avère que la politique de circulation semble cohérente et qu'il est encore possible de circuler librement sur Antibes. Il suffit de constater les effets pervers de la piétonisation dans certaines villes, qui sature les autres axes de circulation à proximité.

En tous les cas, les commerçants du centre-ville seront ravis d'apprendre que la Gauche unie, solidaire et écologique souhaite se débarrasser définitivement des voitures et leur enlever les derniers clients motorisés et revenir aux modes de transport d'un temps échu.

Nous pensons que le progrès ne se fait pas en imposant un mode de transport plutôt qu'un autre et en se tournant vers le passé, mais en proposant un choix varié de transports alternatifs à la voiture, un choix diversifié mais surtout adapté à chacun. Adapté, que ce soit financièrement ou de manière pratique.

Antibes et Juan-les-Pins compte une population de seniors et actifs avec enfants qui ne peuvent concevoir leurs déplacements quotidiens à pied et à vélo.

Quant aux pistes cyclables, nous sommes pour encourager leur intégration systématique dans tous les nouveaux projets de voirie, mais leur ajout au centre-ville déjà saturé est irréaliste.

Nous attendons énormément de la ligne de transport collectif en site propre Antibes-Sophia Antipolis, la ligne bus-tram qui desservira dans quelques années le parc de Sophia depuis le pôle multimodal de la gare d'Antibes.

Nous souhaitons aussi vivement la création de parkings de covoiturage aux abords de la ville et particulièrement aux abords de l'A8, et que leur réalisation soit bien appuyée par une signalétique visible pour tous les usagers afin d'en promouvoir l'usage.

Actuellement, de nombreuses personnes venant d'Antibes et Juan qui pratiquent le covoiturage pour se rendre à leur travail le matin laissent leur voiture sur les espaces de parking des commerçants tout autour des magasins Carrefour et Chullanka, qui sont réservés à la clientèle. Ces personnes retrouvent régulièrement leur voiture dégradée en signe de mécontentement car elles occupent quotidiennement, faute d'autre solution, des places qui ne leur sont pas destinées.

Nous relayons aussi dans cette tribune le mécontentement constant des usagers des TER d'Antibes et Juan-les-Pins, et des gares du parcours de la ligne Grasse-Les Arcs-Vintimille qui

font face quotidiennement aux retards, aux annulations et aux trains toujours bondés et saturés aux heures de pointe.

Étant donné que la Ville et la Communauté d'agglomération sont dans une démarche d'intermodalité avec le réseau TER, nous souhaitons fortement que la Municipalité d'Antibes renforce ses efforts de manière prioritaire sur les moyens de transport alternatifs à la voiture afin de rendre la ville plus mobile, plus conviviale, plus propre et plus sûre, et ce pour tous les usagers. Merci.

M. LEONETTI :

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Oui, un petit mot et je compléterai la question. On avait parlé à un moment d'un sujet de réflexion sur le stationnement en zone bleue. Je ne sais pas si c'est encore d'actualité. En tous les cas, Mme DUMONT pourra peut-être me répondre juste après.

Moi je pense que la voiture n'est pas l'avenir parce que je pense que même avec un baril de pétrole à 50 dollars qui fait que l'essence a baissé, il faut faire en sorte que par le réchauffement climatique, il y ait de moins en moins de voitures. Mais malheureusement, on est très en retard dans la construction de transports en commun fiables et à un prix accessible à tous. Il y a besoin d'investir massivement à ce sujet-là, d'où mon regret de la baisse des dotations globales de fonctionnement pour des financements publics. Moi je regrette beaucoup que le projet du TCSP expliqué actuellement à la population ne nous donne pas de délais sur l'arrivée de ce TCSP en centre-ville, enfin en centre-ville, à la plateforme multimodale.

Je crois qu'on a besoin d'un plan beaucoup plus précis que ça et d'une ambition de transports en commun bien meilleure que ça et y compris travailler déjà sur le maillage de petites navettes qui va au transport en commun en site propre qui sera évidemment l'artère de transport.

On incitera les gens à prendre le transport en commun, qui est à mon avis l'avenir et non pas multiplier les stationnements en centre-ville, ça, je suis d'accord avec vous, mais on incitera les gens à aller dans un transport en commun grâce à un tarif et un cadencement intéressants. Et pour l'instant on n'a rien de tout ça et en plus, je vais le dire un petit peu brutalement, à Antibes on a parfois l'impression qu'il y a un couvre-feu où il faut remonter chez soi, quand on habite au nord d'Antibes, à 20 h 30, parce que le dernier bus il est vers 20 h 30-21 h 00. Ça dépend des lignes, d'ailleurs 20 h 30-21 h 00, parce que moi j'habite sur une ligne qui va un peu plus tard. Mais en tous les cas, c'est parfois même 20 heures à certains endroits.

Quand on parle de plan de circulation et d'asphyxie des réseaux routiers d'Antibes, moi je ne parle pas que du centre-ville et de Juan-les-Pins. Je parle aussi du nord d'Antibes et du nœud autoroutier et la montée des salariés de Sophia parce que quand même, l'engorgement, il est présent. Enfin la route de Grasse, on va le dire comme ça. La route de Grasse, elle est engorgée pendant 1 h 15 tous les matins, tous les soirs et voire un peu les midis aussi. Donc je crois que là, il y a un plan de circulation.

Alors, je sais qu'il y ait des projets puisque j'étais à la réunion à la Croix-Rouge puisque je vais m'informer aussi, comme tout le monde. Je pose même des questions des fois précises. À partir de là, il y aura évidemment des révolutions à faire, mais je crois qu'on est très très en retard sur la politique des transports en commun et réfléchissons. Et moi j'entends, j'ai été interpellée par plusieurs familles : « Pourquoi actuellement dans les transports en commun il n'y a pas des tarifs pour les familles nombreuses ? » Voilà une question très abrupte qui ne va pas jusqu'à la gratuité. Vous avez vu que je n'étais pas révolutionnaire aujourd'hui, même si moi je suis jusqu'à la gratuité parce que je pense qu'on a les finances. Parce que pour le coup, les transports en

commun, il y a une taxe qui existe déjà (le versement transport) qui peut financer les investissements.

M. LEONETTI :

Il y a plusieurs petites questions. Mme DUMAS a répondu dans la globalité. Je voudrais répondre plutôt sur les questions un peu plus précises.

Je rappelle par exemple à Mme DUMAS que l'abonnement annuel à tarif réduit, ce qui s'étend aux enfants, aux familles nombreuses, aux personnes âgées de plus de 60 ans, etc. c'est 100 euros par an. Je rappelle aussi qu'à Antibes, mais peut-être que ça ne se sait pas assez, les retraités à revenu modeste ont la gratuité totale des transports en commun. Donc ça, on l'oublie. Vous l'avez sûrement oublié. Vous l'aviez intégré mais vous avez oublié de me le rappeler, donc je vous le rappelle.

Le troisième point, c'est que le tarif est à 1 euro et il est à 1 euro depuis plus de quinze ans, donc ça veut dire qu'il n'a pas bougé et je dirais même que vis-à-vis du dollar, il a plutôt baissé si on regarde les choses sur le plan international. Le tarif pour monter dans un bus à Antibes, et c'est à Antibes que ça existe et dans la CASA et pas ailleurs, c'est toujours à 1 euro.

Ensuite sur l'autre question qui est : pourquoi on ne travaille pas avec les trains ? On essaie de travailler avec les trains et on essaie d'ailleurs de faire le trajet TER + bus. C'est à vous que je parle, Madame CHEVALIER. Le tarif train-bus, on propose qu'il soit à 1 euro et on perdrait même l'euro pour le donner au TER pour que celui qui prend un TER, il a 1 euro et quand il prend la plateforme relais, il part à Sophia Antipolis. C'est refusé toujours par la SNCF.

En ce qui concerne le bus-tram, tout le monde est au courant du projet. Mais je crois que Mme DUMONT a montré sur la zone des Trois Moulins que non seulement on allait faire des travaux pour faire passer le bus-tram, mais en même temps des travaux, et vous l'avez évoqué, Madame DUMAS, pour améliorer la circulation des véhicules. Travaux avec ESCOTA qui vont faire rejoindre directement Sophia, travaux avec le Conseil général et ESCOTA pour faire l'accès direct aux Trois Moulins et pour le développement futur.

Pour le transport en commun, moi ce que je voulais vous rappeler, en vous rappelant que la ville d'Antibes est dotée de navettes gratuites. Ça n'existe pas partout dans la France. Et que bien entendu, si on n'a pas encore des navettes gratuites électriques, c'est parce qu'elles ont encore des trajets qui sont un peu limite pour la capacité des navettes dans la circulation dans la journée pour ne pas épuiser les piles. Demain, je suis sûr que nous pourrons mettre en alternative de l'ensemble des bus-tram des navettes électriques qui rejoignent les ensembles.

Enfin, progressivement le pôle multimodal absorbe une partie, mais qu'une partie, de la place Guynemer. Place Guynemer, il y a trois stationnements aujourd'hui. À terme, il n'y en aura que deux. Ça permettra le réaménagement de l'espace Guynemer. Mais en même temps, comme l'a très bien dit Mme DUMONT, il faut continuer à irriguer le centre-ville parce que comme vous avez bien compris que le bus-tram, on ne le fera pas pénétrer avec une voie à l'intérieur du centre-ville et encore moins à l'intérieur de la vieille ville, il faut bien que nous ayons ces petites navettes qui fonctionnent.

En ce qui concerne le vélo, je partage l'avis de Mme CHEVALIER. Dans tous les centres anciens, le vélo cohabite avec des véhicules qui roulent doucement. On ne va pas mettre des pistes cyclables partout parce que ça n'est pas possible parce que les anciens qui ont construit la vieille ville n'ont pas construit une vieille ville avec l'idée qu'il y aurait un trottoir pour les piétons, une piste cyclable, une zone de stationnement et une zone pour rouler.

Et je ne veux pas, et je suis aussi d'accord avec Mme CHEVALIER sur ce point, qu'il y ait

d'alternative coercitive. J'entends bien quand on me propose, on me dit : « On supprime les voitures, on met un bus-tram. Boulevard Wilson, on enlève toutes les voitures et on met un bus-tram ». Je ne suis pas sûr que ce soit un progrès.

Ce n'est pas Sophia Antipolis qui travaille sur la voiture de demain et qui est dans un des sites pilotes du travail sur la voiture de demain, qui est peut-être le petit véhicule électrique que l'on peut prendre à la demande et qui remplacera les Vélos Bleus ou autre chose. On travaillera sur ça. Je vous garantis que l'auto continuera à avoir, y compris dans les centres-villes, un avenir. Mais ça ne sera peut-être pas des 4x4 dans lesquels il y a une seule personne qui auront le droit de pénétrer jusqu'au bout du centre ancien.

Sur les parkings de délestage, je voudrais dire que très prochainement on aura un parking à un endroit qui est majeur, c'est au niveau de la Croix-Rouge puisque la Communauté d'agglomération a acheté les terrains sur un restaurant de restauration rapide à connotation américaine, comme ça, on ne dit pas qui c'est, et qui devrait pouvoir donc là trouver la zone de covoiturage et qui se trouve sur les deux axes routiers. Je rappelle quand même que la Ville d'Antibes, dans les dernières années, a créé grâce au Conseil général deux voies : une voie qui part de la Croix-Rouge et qui va jusqu'aux Eucalyptus, et qui ensuite va jusqu'en centre-ville. Et qu'en dehors des périodes de grande activité, on se trouve dans une situation où on fait ce parcours en 5 à 7 minutes.

Enfin sur la piétonisation, la piétonisation doit être effectuée d'abord en semi-piétonisation, ensuite de manière progressive et ensuite sur les zones qui sont celles qui sont les plus proches du centre ancien. Autant il me semble qu'on peut imaginer la piétonisation pérenne telle qu'elle existe aujourd'hui le 15 août, le 14 juillet ou pendant les week-ends, mais faire une piétonisation à outrance n'amène pas toujours la tranquillité publique et gêne effectivement un certain nombre de personnes qui, pour des raisons d'âge, de commodité ou d'habitude, veulent aller jusqu'au plus proche du stationnement.

Ensuite quand on creuse un parking, il y a quelqu'un qui le paie. Il y a deux choix : ou bien c'est l'utilisateur, ou bien c'est la collectivité. Moi il me semble que c'est plutôt à l'utilisateur à payer les parkings très proches et de proximité, et puis qu'il y aient des parkings gratuits qui sont un tout petit peu éloignés desservis par des navettes gratuites. Vous avez par exemple en face du Fort Carré un certain nombre de places gratuites qui sont desservies par une navette. C'est vrai, Madame MURATORE, ça ne va pas jusqu'à 2 heures du matin. Mais franchement, quand vous regardez la fréquentation des... Pardon, Madame DUMAS ! Si vous regardez la fréquentation des bus, quand vous avez le bus qui dépasse 21 heures et si on le met toute la semaine, ça a été testé, vous avez celui qui monte dans le bus, il coûte 50 euros à la collectivité. Est-ce que c'est raisonnable ? Si vous trouvez que c'est raisonnable, moi je préfère à ce moment-là mettre une station de taxi et la Ville rembourse les taxis parce que 50 euros, ce n'est pas le prix que coûte le transport en commun. Vous qui êtes... C'est vous la gauche écologique ? Non. C'est eux ? Je ne sais plus. On est tous écologiques. Imaginez un bus qui tourne à vide. Un bus qui tourne à vide, c'est de l'essence gaspillée et c'est de la pollution pour la ville. Donc il faut adapter les transports en commun sur des grands axes. Le bus-tram en est un. Mais en même temps, on ne va pas multiplier les bus partout qui vont encombrer la situation et qui en même temps vont créer de la pollution.

Enfin moi je suis pour la modernité mais je pense que demain, les véhicules ils seront électriques. Parce que moi je suis pour le fait qu'on continue à développer, Monsieur AUBRY, des centrales nucléaires. Vous voyez ? Je suis archaïque au point de penser que l'avenir n'est pas dans les énergies fossiles. J'ai même l'impression qu'il y a eu une petite mutation gouvernementale sur ce sujet-là, comme sur d'autres. Mais si effectivement on doit avoir des véhicules électriques avec des centrales nucléaires, ça polluera moins l'atmosphère et en même temps ça permettra quand même d'avoir une énergie qui, contrairement aux autres, ne vous

perfore pas la couche d'ozone et ne vous entraîne pas de réchauffement climatique. Peut-être que c'est aussi ça, en attendant une autre énergie, l'avenir.

Pardon d'avoir été peut-être un tout petit peu plus long que les deux minutes, mais ce qui est important c'est qu'on soit clair sur la politique qui est menée. C'est une politique équilibrée, ce n'est pas une politique alternative. Et c'est une politique qui cherche la non-pollution mais qui dessert, enfin qui permet à chaque catégorie de personnes de pouvoir avoir l'accessibilité.

Je ne répondrai pas sur l'accessibilité des personnes handicapées parce que ça serait trop long. Mais je suis sûr qu'un jour vous me poserez la question et que j'aurai beaucoup de joie à vous y répondre.

Mme DUMAS :

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI :

La zone bleue, ça serait intéressant mais sur une zone qui serait périphérique du cœur et Mme DUMONT vous a répondu. Le passage à 1 euro, c'est qu'il y aurait une règle générale qui ferait qu'on serait obligé de facturer à la minute, voire au quart d'heure. Si c'est à la minute, je veux dire que ça fera tomber évidemment les problèmes de gratuité qui vont jusqu'à une heure. Si tu dis que chaque minute coûte 1 centime et qu'à la fin de l'heure ça coûte 1 euro, il est évident qu'à ce moment-là on reverra notre politique tarifaire pour faire en sorte qu'il y ait cette rotation importante. C'est vrai aussi pour les stationnements en sous-sol, ce qui apportera probablement le réconfort de celui qui se dit : « J'ai laissé ma voiture 40 minutes, ça a coûté 1 euro ; je l'ai laissée 42 minutes, ça me coûte 2 euros », ce qui est le cas aujourd'hui au Pré des Pêcheurs. Donc ça vous lève ce regret puisque vous payez exactement le prix réel de la durée. Mais en attendant, il y a une heure gratuite sur l'ensemble des stationnements, la demi-heure gratuite et la demi-heure gratuite sur la plupart, en tout cas des DSP qui ont été mises en place dans le dernier mandat.

M. CORNEC

À propos des déplacements, pas de projet d'Autolib' ou de Vélib' ou quelque chose comme ça qui pourrait améliorer ?

M. LEONETTI :

Écoutez, Monsieur, les contacts qu'on a eus montrent qu'il n'y a pas la capacité aujourd'hui de faire ce type de proposition. Par contre, on va mettre une vélistation à côté de la gare SNCF par la CASA. À ce moment-là, on va voir comment les circuits peuvent se développer et c'est l'endroit où on pourra éventuellement développer des Vélibs.

Compte tenu de la population d'Antibes, parce que je vois, Paris ce n'est pas Antibes, Nice non plus, moi je continue à penser que des tout petits véhicules électriques à deux places seraient à mon avis plus efficaces sur la ville d'Antibes Juan-les-Pins. Mais je suis ouvert à tout. Pour l'instant en tout cas, tous les gens qu'on a contactés nous ont dit qu'il fallait d'abord avoir un réseau un peu plus lourd et que finalement le Vélib ça ne fonctionnerait que sur la partie centre-ville et que ça ne fonctionnerait pas. Et en même temps, il faut qu'on ait un schéma semi-piéton sur la vieille ville pour qu'on puisse faire cohabiter les vélos, les piétons et les véhicules. Et il faut que les véhicules roulent à 30 km/h là-dedans parce que si on met des véhicules qui vont vite, ça ne va pas avec les vélos. Si on met des vélos qui vont vite, ça ne va pas avec les piétons. Regardez comment le Maire de Cagnes-sur-Mer a été obligé de verbaliser le Député quand il fait son jogging à plus de 15km/h. Il y a des moments où il faut quand même essayer de voir comment tout ça peut cohabiter. Moi je pense qu'on peut aller à vélo dans la vieille ville demain sans pour autant avoir une piste cyclable, parce qu'une piste cyclable on ne pourra pas la faire. Ou bien alors on dit qu'il n'y aura pas de vélos dans la vieille ville. Le vélo sur les pavés c'est

moins agréable, je ne sais pas si vous l'avez noté, surtout quand vous avez mal au dos, que quand c'est très lisse ou quand le passage est facile.

En tout cas sur ce sujet-là, je suis, Anne-Marie DUMONT aussi, ouvert à ce qu'on y réfléchisse parce que ce sont des sujets du quotidien et sur lesquels on a l'intention de mener une politique volontariste.

Arrivée Mme GAILLOT

Présents : 40 / procurations : 7 / absents : 2

M. LEONETTI :

La troisième question, c'est une question de Mme DUMAS, sur la politique éducative.

Elle n'a pas de micro.

Mme DUMAS :

Je vois que ça satisfait tout le monde, la politique éducative. J'ai entendu un « Ah ! » de satisfaction.

M. LEONETTI :

Ah ! Essayez qu'à la fin de votre intervention, il n'y ait pas un « Oh ! » de déception.

Mme DUMAS :

Je vais essayer de me méfier, en effet.

Un rapport de l'OCDE en 2014 signalait que les inégalités scolaires ne cessaient de croître dans notre pays. Certains disent que « l'ascenseur social » ne fonctionne plus.

Dans le contexte actuel d'une République déchirée par de fortes divisions, il est essentiel de répondre à cette nécessité d'égalité, mais encore plus de prendre des décisions politiques qui permettent d'y aboutir à cette égalité.

La première des égalités est bien la gratuité de la scolarité et de l'école publique.

Nous savons tous que la réforme des rythmes scolaires n'est pas en l'état facteur d'égalité à cause du désengagement financier de l'État, des équipements et des communes très différentes et des capacités financières des communes à embaucher bien différentes aussi.

Cependant cette loi existe et la Ville d'Antibes dispose de moyens financiers suffisants pour répondre aux besoins des enfants de notre ville : besoin de bonnes conditions d'apprentissage avec des locaux et du matériel adaptés, besoin de personnels d'encadrement, besoin de développer l'accès aux lieux de culture et d'activités physiques.

Je sais qu'à la rentrée de janvier, quelques décisions ont été prises comme la création d'une équipe volante d'ATSEM et 30 000 € pour l'organisation des NAP, ce nouveau terme générique pour les activités périscolaires. C'est un début mais rien sur les aides aux classes découvertes ou classes transplantées.

La politique éducative doit être un engagement à long terme alors quels sont les projets de la Ville d'Antibes concernant les affaires scolaires tant au niveau matériel, aux activités périscolaires et aux rénovations des écoles ?

M. LEONETTI :

Réponse : Yves DAHAN.

M. DAHAN :

Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur le Maire, vous nous avez fixé une mission, c'est de contribuer le plus possible à la réussite scolaire des enfants. L'éducation est une priorité pour la Ville d'Antibes Juan-les-Pins. Ça, c'est dit.

Les communes, Monsieur le Maire, ont en charge bien sûr les écoles maternelles et les écoles élémentaires. Vous savez qu'elles assurent non seulement leur construction, leur équipement, leur entretien et leur fonctionnement, et ceci en application du Code de l'Éducation.

Au-delà de ça, les communes, en matière d'investissement, en plus des crédits habituels d'acquisition, ont du mobilier et du matériel, et la Ville a initié dès l'an 2000 un plan multimédia pour les écoles pour être à la pointe du progrès informatique. Et pour ceci, nous avons investi 120 000 euros pour le budget 2014.

Il ne faut pas oublier que dans le fonctionnement des écoles, nous avons investi ces dix dernières années plusieurs millions d'euros et ceci à la fois dans les écoles et dans leur entretien, dans la rénovation. La rénovation qui comprend aussi bien les sols, les remplacements de menuiseries, les chaudières, j'en passe et des meilleures.

Je vous rappelle aussi que les opérations les plus importantes ont permis d'une part, la reconstruction de l'école du Cap, l'extension de l'école Roger Cardi avec une structure multi-accueil pour la Petite Enfance, la création des selfs de la Fontonne, Saint Maymes, la Tournière, Laval, Juan Gare et Jean Moulin.

Mais aussi, dans la politique de prévision, il y a des opérations qui sont plus importantes et qui vont être en cours qui sont celles prévues pour l'opération concernant le groupe scolaire Jacques Prévert, qui au-delà de la réfection des sols de l'ensemble des locaux, va bénéficier d'une rénovation de ses façades, de la menuiserie, des toitures et d'un agrandissement de son espace restauration.

Le groupe scolaire Jean Moulin sera agrandi et restructuré pour accueillir, à terme, 16 classes d'élémentaire et 9 classes de maternelle.

L'école de la Tournière bénéficiera elle aussi d'une extension qui abritera 2 salles pédagogiques.

Et au-delà de ça, tel que vous l'avez souhaité, Monsieur le Maire, il y a une réflexion importante qui est envisagée pour la création d'un équipement public à vocation scolaire et ceci dans l'îlot Marena/Lacan.

Concernant le fonctionnement des écoles, la Ville d'Antibes Juan-Les-Pins participe aussi, au-delà de ses interventions rendues obligatoires par le Code de l'Éducation Nationale, et je le répète, ce sont des choses qui ne sont pas obligatoires, qui sont la mise à disposition d'éducateurs sportifs, ceci pendant le temps scolaire, des intervenants dans des domaines tels que l'environnement, les musées, la science, le financement de classes à la fois de découverte, de classes transplantées et de classes vertes sur lesquelles nous participons toujours, qui ne revêtent aucun caractère obligatoire et qui souvent ne bénéficient d'aucun financement dans la plupart des autres communes. Il ne faut pas oublier aussi que la Ville d'Antibes Juan-les-Pins a fait un choix depuis une trentaine d'années de se doter d'un Service de Santé Scolaire dont les missions assurent un lien quotidien avec l'Éducation Nationale et permettent l'intégration de tous les enfants porteurs de handicap, leur soutien pour ceux qui sont en détresse et l'accompagnement de ceux qui sont en difficulté scolaire.

Je dois rappeler, Monsieur le Maire et chers collègues, que les activités périscolaires font partie des dépenses non obligatoires que prend également en charge la Ville d'Antibes Juan-Les-Pins.

Ce sont en fait 3 577 élèves qui sont présents chaque jour dans ces activités sur un total de 5 272 élèves.

Enfin, la Ville dépense un million et demi d'euros pour ces rythmes scolaires.

Voilà, Monsieur le Maire. Si j'avais un petit mot à rajouter simplement après cette énumération, vous savez, j'ai avec Madame la directrice de l'Éducation parfois quelques échanges et elle m'envoie quelques poèmes, dont celui de Victor HUGO. Et dans celui de Victor HUGO, il y a une phrase qui est intéressante qui dit : « L'alphabet que l'enfant avec son doigt épelle contient sous chaque lettre une vertu ». Nous essayons de défendre ces vertus, de les mettre en œuvre et c'est pour ça que la Ville d'Antibes reste toujours un soutien dans la continuité de ce qu'est l'Éducation Nationale.

(Applaudissements)

M. LEONETTI :

Sur cette envolée hugolienne, qui veut prendre la parole ? Monsieur TIVOLI.

M. TIVOLI :

Effectivement, contribuer à la réussite scolaire, c'est le but de tout le monde et vous faites bien de le souligner. Je voulais parler un peu plus précisément de ce que disait la gauche derrière, au niveau de la réforme des rythmes scolaires qui effectivement nous est imposée par le Gouvernement et dont nous avons ici, au niveau de la Ville, à gérer effectivement les budgets supplémentaires qui nous sont imposés. Il semble qu'actuellement ce soit fait de manière assez bonne et les parents sont apparemment plutôt satisfaits des NAP qui sont mises dans les écoles. La seule inquiétude que j'ai pu entendre auprès des parents des différentes écoles, c'est à savoir est-ce que ça se passe pareil dans toutes les écoles et est-ce qu'il y a une réelle équité des NAP dans toutes ces écoles ?

C'est ce que je souhaitais dire pour compléter cette intervention. Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Merci.

Monsieur AUBRY.

M. AUBRY :

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, le problème des inégalités, l'étude de l'OCDE à laquelle fait allusion notre collègue est probablement l'enquête trisannuelle PISA portant sur des élèves de 15 ans en 2012, tout particulièrement sur la culture mathématique. Elle montre effectivement de très fortes inégalités entre les meilleurs, très bons comparativement à la moyenne OCDE, et les plus faibles, extrêmement faibles.

Un véritable handicap existe pour les milieux les plus populaires et plus particulièrement pour les enfants issus de l'immigration, handicap en France sans commune mesure avec ce que l'on relève dans la plupart des autres pays.

Ceci dit, pas besoin d'attendre la publication de la prochaine étude PISA dans un peu moins de deux ans. Nous savons qu'il y a un problème crucial de décrochage scolaire qui se traduit par autour de 150 000 élèves sortant chaque année du système sans qualification.

La sélection par l'échec, et de facto la sélection à la française, est insupportable. Ces décrocheurs apparaissent dès le primaire et les problèmes ne s'arrangent pas par la suite. Ce problème majeur ne peut relever que d'une refondation du système scolaire et bien entendu du ministère de l'Éducation Nationale. Dans un domaine où la moindre réforme est particulièrement difficile à faire passer, cela risque d'être très compliqué.

Certes, tout ne dépend pas que de l'Éducation Nationale. Le développement du chômage de masse depuis quarante ans, soit deux générations, et ses conséquences sur les familles est souvent le principal problème. Et pourtant, on demande à l'Éducation Nationale de réussir comme si celui-ci n'existait pas.

Non, l'État ne se désengage pas dans le domaine de l'éducation. Il convient de rappeler que c'est l'Éducation Nationale qui pourvoit aux postes d'enseignants, que c'est le premier budget de la nation, que ses moyens sont en augmentation, que l'on a amélioré les conditions de rentrée dans le métier des jeunes enseignants, qui avaient été scandaleusement dégradées par la réforme de la masterisation adoptée en 2008, et que des moyens supplémentaires sont affectés aux zones les plus défavorisées. Peut-être ne pas oublier cela lorsque l'on parle de désengagement de l'État.

En ce qui concerne les NAP, ne pas oublier non plus que toutes les communes répondant aux critères recevront de l'État 50 euros par enfant, 90 dans les territoires difficiles, cumulables avec l'aide spécifique de 54 euros versée par la CNAF. 400 millions d'euros par an quand même.

Que pouvons-nous faire à Antibes ? Il y a les écoles et leurs équipements et des emplois non-enseignants, notamment les ATSEM, ceux-ci de la compétence de la Commune. Existente aussi demi-pensions, garderies, études. Il y a aussi ce temps nouveau que sont les NAP, temps qui n'est ni du temps scolaire, ni de la garderie. Temps qui ne fait pas partie de la scolarité obligatoire mais que les familles plébiscitent puisque sur Antibes – je cite les chiffres que j'ai eus en Commission, qui ne sont pas exactement les mêmes que ceux de l'Adjoint à l'Éducation – 4 388 élèves y sont inscrits sur les 5 258 de nos écoles publiques maternelles et élémentaires, soit 83 %. Temps sur lequel notre collectivité peut construire quelque chose de bien ou pas.

À notre avis, il conviendrait de construire en large concertation un projet éducatif territorial (PEDT) répondant aux préoccupations actuelles. Le projet éducatif local datant de 2003 existe. Soit, on dit qu'il est parfait et on vote un avenant qui le transforme en PEDT sans rien faire d'autre, et cela ne sert qu'à toucher l'aide de l'État. Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Soit, nous reprenons les objectifs qui figurent dans le PEL de 2003. Je vous invite à sa lecture, c'est intéressant. Nous en dégageons des priorités et nous réfléchissons plus concrètement aux actions permettant de répondre à ces objectifs.

S'approprier les nouvelles activités périscolaires est devenu plus que nécessaire. La guérilla d'arrière-garde contre la réforme des rythmes scolaires n'est plus de mise. On peut crier sans cesse tout le mal que l'on pense de cette réforme et faire en sorte de la saboter pour démontrer a posteriori que l'on a raison. On peut aussi faire avec, puisque c'est la loi, et faire en sorte que les enfants en profitent.

Revenons sur la réforme des rythmes scolaires. Notre opinion est qu'elle doit faire partie d'une réelle refondation de l'école. La seule réforme des rythmes ne suffit pas. Il y a de quoi être effaré lorsque l'on entend parfois des discours radicaux, véritables réquisitoires implacables alignant les jugements d'autorité non étayés sur une réforme qui ne serait défendue que par des idéologues de gauche qui, à part eux, ferait l'unanimité contre elle.

L'éducation mérite du temps, un temps bien supérieur aux mandats électoraux. On sait que

l'étude PISA publiée en 2014, citée par notre collègue, ne permet même pas de juger les éventuels effets de la réforme DARCOS de 2008 sur la semaine de 4 jours puisque la cohorte étudiée n'a pas connu cette réforme. Il faut essayer d'avoir une approche plus humble face à ces problèmes.

Par contre, on le sait, la réforme des rythmes n'est pas une panacée. Et prendre en compte les rythmes de l'enfant implique de soulever des problèmes par rapport aux rythmes des adultes, qui ne sont pas ceux des enfants.

L'étude présentée par l'Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes le mois dernier est néanmoins d'un intérêt certain. Qu'en retenir ? La rentrée avec la mise en place des nouveaux horaires a été très largement perçue comme difficile mais intéressante. 58 % pensent que la réforme s'applique mal. 57 % l'ont mise en œuvre d'abord pour respecter la loi, mais aussi 41 % pour saisir l'occasion pour créer les conditions de la réussite pour les enfants. Ce n'est pas, loin de là, les solutions préconisées par les chronobiologistes qui se sont imposées, ceci en raison de nécessaires compromis avec les intérêts des adultes. 4 % ont choisi de travailler le samedi matin. Seulement 34 % des communes, 42 % pour celles de gauche réputées favorables à la réforme, ont choisi d'allonger la pause méridienne. À noter que dans la grande majorité des communes, les NAP sont gratuites. Ce n'est pas une spécificité antiboise. 71 % des communes, 83 % des communes de gauche et 60 % des communes de droite. Pour finir sur ce point, le coût moyen serait de 175 euros par enfant et par an.

À notre avis, une priorité doit être la réduction de la fatigue des petits. Mais attention à un point ! Il ne faut pas passer par les adultes pour se faire une idée de la fatigue des enfants. Leur perception à un moment donné de la journée...

M. LEONETTI :

Il faut faire un référendum chez les enfants.

M. AUBRY :

Leur perception à un moment donné de la journée est subjective. Le constat de la fatigue accrue au début de l'application de la réforme émanait surtout des adultes qui les entourent. S'agit-il de la fatigue réelle des enfants ou plutôt de celle des adultes bousculés dans leur propre organisation ? Des études le démontrent.

Il reste le problème que la réduction du temps scolaire dans la journée ne s'accompagne pas d'une réduction du temps en collectivité. Éviter la course à l'activité et la multiplication des intervenants est une piste à ne pas négliger.

Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Un exemple : vous avez des certitudes et surtout vous savez que ça doit être appliqué partout de la même façon. S'il y a bien une chose que personne ne conteste, je crois qu'on peut le faire en toute lucidité, c'est l'engagement de la Ville d'Antibes en matière de périscolaire, sur le sportif, sur l'éducatif et sur le culturel.

Je suis désolé de vous dire que même si comme le dit M. TIVOLI, les parents se sont adaptés à des situations que nous avons mises en place avec des prix qui sont quand même non négligeables, justement parce que nous avons voulu que ça ne se passe pas mal. Et contrairement à ce que vous laissez supposer, on n'a pas cherché à empêcher la réforme, on a essayé d'en atténuer les éléments négatifs.

Toujours est-il que personne ne voulait de cette réforme à Antibes, ni la communauté éducative,

ni les parents, ni bien entendu la Ville d'Antibes qui voyait le coût que ça allait engendrer. On n'a pas fait de sondage dans les maternelles pour savoir si les enfants, ça les fatiguait plus ou moins. Mais je vous laisse dire aux parents, qui peut-être ont un peu leur mot à dire, que depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les enfants sont plus fatigués qu'avant. Et ce n'est pas complètement anormal quand vous étudiez les choses un peu en profondeur.

Nous avons demandé au rectorat que ce soit réuni en une demi-journée parce que nous avons encore la conviction que ce qui se faisait le mercredi matin (l'école de tous les sports, l'initiation à tous les instruments de musique, etc.) aurait pu, dans une certaine mesure, en payant cher, mais trouver au moins un projet qui, regroupant ces petits trois quarts d'heure successifs, aboutissait à un véritable projet éducatif. Nous savons très bien que l'obsession des ATSEM, et en particulier en maternelle, et je les comprends et je les approuve, c'est de ne pas perdre un enfant. Or comme les parents, sur des NAP gratuites, ils viennent les chercher un jour oui, un jour non, un jour ils viennent à 16 h 45, à 15 h 45 l'autre jour, ils viennent trois quarts d'heure après sans prévenir personne, leur obsession c'est qu'il n'y ait pas d'enfant qui soit perdu. Et je pense qu'elles ont raison et j'approuve complètement que la sécurité des enfants soit prioritaire. Ce qui fait qu'il y a trois appels. Quand vous prenez des enfants en maternelle et qu'en trois quarts d'heure vous faites trois appels, je ne vois pas quelle activité ou quel développement vous pouvez faire pour leur épanouissement.

C'est une mauvaise réforme. Non seulement elle est mauvaise, mais en plus elle nous a été imposée alors qu'on l'avait autorisée à d'autres endroits sur une demi-journée, le vendredi après-midi. Dans ces conditions, nous sommes devant le tribunal administratif et nous attendons les résultats du tribunal administratif.

Sur ce point, soit le tribunal administratif nous donne raison. Et je constate que l'État, par l'intermédiaire de la rectrice, n'a toujours pas fait d'argumentaire. Le tribunal à qui on dit : « Il faudrait quand même délibérer », dit : « Je n'ai toujours pas l'argumentaire de la part de l'État ». Peut-être qu'ils n'ont pas d'argumentaire, alors qu'ils nous laissent faire, comme ils l'ont autorisé dans l'Académie concernée, dans d'autres villes, qu'ils nous permettent de faire peut-être ce qui nous plaît. Parce qu'autant je pense que peut-être les parents sont mieux à même à dire ce qu'est le bonheur de leur enfant, peut-être les collectivités sont les mieux à organiser le temps périscolaire dans lequel, je le rappelle, on n'est pas obligé de le mettre en place et je rappelle la phrase de l'inspecteur qui est parti maintenant et qui disait : « Ce qu'on demande aux mairies, c'est d'ouvrir les portes des écoles, de les fermer et de chauffer quand on est en hiver ». C'est une belle vision de la collaboration que peut avoir une collectivité avec l'Éducation Nationale. Ça montre le degré d'ouverture qu'à cette époque-là les ordres qui venaient du Gouvernement et qui disaient : « Vous ferez exactement comme on vous dit » et c'était tombé effectivement sur la Ville d'Antibes.

On connaît cette histoire. Moi je pense qu'on verra au tribunal administratif. On gagnera ou on perdra. Si on perdait, j'ai demandé à ce qu'on travaille sur le jeudi après-midi parce qu'il faut essayer d'avoir une demi-journée pour essayer de dire : « Je vais les amener au Musée Picasso ou je vais les amener à Anthéa ». On ne peut pas imaginer en trois quarts d'heure, surtout avec des enfants en bas âge, que ça se règle autrement que par une garderie.

Je rappelle que dans une période électorale, Monsieur AUBRY, ce qui n'est pas facile à expliquer, j'ai dit que si c'était trois quarts d'heure, ça ne serait qu'une garderie animée avec des gens compétents. Et Dieu sait si les services de la Ville en périscolaire sont compétents. Mais ça ne peut pas être une activité. J'entendais les parents qui disaient : « Est-ce qu'on va les initier au violon ? Est-ce qu'on va leur apprendre leur tennis ? » Rien de tout ça. Ne rêvons pas ! Je n'ai pas fait rêver les gens là-dessus.

Ça ne se passe pas trop mal grâce à une communauté éducative qui collabore, grâce à des

services de la Ville dans lesquels les ATSEM, on les a un petit peu bousculées dans leurs habitudes de fonctionnement, et grâce au million mis en place quand même pour atténuer l'ensemble des situations. Est-ce que vous trouvez que c'est satisfaisant ça ?

Si nous arrivons, ce que j'espère, à faire que les NAP se regroupent dans une demi-journée, à ce moment-là il me semble qu'il y a, dans le contexte de notre pays, qui définit les inégalités de façon un peu bizarre parce que la réussite scolaire à Antibes, je rassure tout le monde, elle se passe bien. On a un taux de réussite, on a un taux d'illettrisme très bas et on a un taux de réussite très élevé. Parce qu'on peut penser, quand on est chronobioéducatrice je ne sais pas quoi, que c'est l'heure qui compte. Mais il y a des gens qui rentrent chez eux après. Et selon que vous rentrez dans un squat de Roms ou que vous rentrez dans une maison dans laquelle il y a une famille qui vous entoure et qui vous parle français, les situations sont légèrement différentes. Et si la réussite scolaire, elle a un impact, c'est la collaboration justement avec la volonté des parents qui coïncide avec la volonté des éducateurs.

C'est dire que traiter tout le monde de la même façon, c'est une erreur majeure. C'est une erreur jacobine qui pense que toutes les villes sont pareilles, que Courmes est pareille qu'Antibes, qu'Antibes est pareille que Lyon. Eh bien, ce n'est pas comme ça que ça marche ! Et si on nous avait laissés faire, je vous prie de croire que la réussite scolaire, y compris l'éducation au français qui me paraît indispensable, vous savez ce que c'est l'élément majeur du rythme scolaire ? Je vais vexer Mme DUMAS, ce n'est pas les mathématiques. C'est que quand vous avez moins de 500 mots, vous ne pouvez pas penser. Parce que le mot et la pensée, c'est le logos grec, c'est la même chose. Si vous ne pouvez pas exprimer ce que vous ressentez, vous avez une énorme difficulté à vous intégrer. Et si vous n'arrivez pas à vous intégrer par les mots, eh bien vous vous intégrez par les coups ou par la violence. Donc la première des choses qu'on doit faire, c'est une éducation civique. Et si ces NAP sont mises en place sur la Ville d'Antibes, je demanderai bien sûr, et il commence à le travailler, à M. Hassan EL JAZOULI, qui a en charge la citoyenneté, et à Yves DAHAN de faire en sorte que ces NAP soient consacrées à cette citoyenneté. Maîtriser parfaitement la langue et notre culture. Maîtriser totalement notre langue dans sa richesse. Faire en sorte que les éléments qui sont constitutifs de notre culture et de notre nation soient à la fois respectés et appris. Faire en sorte que le développement durable, le respect des générations qui viennent soit aussi un élément majeur. Ça se fera sur la culture, le développement durable et la citoyenneté et les références à la nation. Je suis certain que si on va dans ce sens, alors les NAP coûteront peut-être plus cher que ce qu'on faisait avant, mais elles auront une utilité parce qu'elles permettront à nos jeunes élèves de devenir plus facilement encore des citoyens français.

Voilà l'objet du projet. Je ne doute pas que compte tenu de la bonne volonté de l'inspecteur à l'heure actuelle, on arrive à trouver le regroupement sur des demi-journées. Je ne suis pas certain que le tribunal décide en notre défaveur. Et si nous pouvions avoir cette orientation, je pense qu'à ce moment-là une mauvaise réforme sera enfin peut-être reconvertie en un beau projet.

(Applaudissements)

Merci.

*Arrivée Mme BADAoui – la procuration à M. PAUGET s'annule
Présents : 41 / procurations : 6 / absents : 2*

M. LEONETTI :

L'emploi, l'économie. La sécurité d'abord.

La sécurité, Monsieur DELIQUAIRE. Le champion de la caméra !

M. DELIQUAIRE :

Et des voisins vigilants aussi !

M. LEONETTI :

Et des voisins vigilants aussi !

M. DELIQUAIRE :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, parce qu'il s'agit pour elle d'un engagement et d'une exigence majeurs, la Municipalité a toujours réaffirmé son engagement à assurer, notamment dans le cadre des pouvoirs de police municipale qui sont dévolus à l'exécutif, la sécurité de nos concitoyens.

C'est ainsi qu'au quotidien, aucune piste n'est négligée pour qu'elle soit garantie, en tous lieux et en tous moments, par le biais des ressources que la Municipalité peut mobiliser en interne comme au travers des partenariats extérieurs qu'elle mobilise.

En ce début d'année 2015, où la question de la sécurité est malheureusement au cœur de tous les débats, est-il possible de faire un bilan de l'année 2014 dans ce domaine, tant en termes de coopérations que de résultats obtenus, mais également de présenter les actions envisagées pour l'avenir ? Notamment le bilan sur la délinquance et des squats dans la commune et le développement de la vidéosurveillance, ainsi que la modernisation des moyens techniques de la police municipale et le principe des voisins vigilants. À ce sujet, une réunion hier soir a eu lieu avec environ 200 participants pour les voisins vigilants, avec la police municipale et nationale, et ça a permis d'avoir des échanges très productifs.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI :

La sécurité, c'est la priorité des priorités parce que c'est le préalable à toute liberté. Ce n'est pas la première des libertés, c'est le préalable à toute liberté. Et dans le contexte actuel, la sécurité est devenue un sujet de préoccupation majeur. C'est la raison pour laquelle il faut à la fois rassurer nos populations sans pour autant déployer des moyens disproportionnés par rapport aux risques que nous encourrons.

Je voudrais simplement rappeler deux chiffres. En 2002, nous avons 6 316 faits constatés et en 2011, nous en avons 2 772. Ça veut dire qu'à la fois la Ville et l'État avaient réussi à baisser de 50 % la délinquance dans la ville. Cette tendance à la diminution s'est achevée en 2011 et en 2012, les faits de délinquance ont augmenté de manière très significative puisque depuis, ils ont augmenté de 6,46 %. Puisque de temps en temps, on me dit : « Mais quel est l'effet » ? En 2012 il y a eu des élections et pendant les dix années qui ont précédé ces élections, c'était la droite républicaine et le centre qui étaient au pouvoir. Puisqu'on dit que je fais une allusion, je ne fais même pas une allusion, je vous dis exactement une des principales raisons à mes yeux de l'augmentation de la délinquance.

Le deuxième point, c'est qu'on a vu une augmentation...

Non comme ça, c'est clair, Madame DUMAS ! Je ne fais pas d'allusion, je dis directement les choses !

En même temps, on s'est rendu compte qu'aujourd'hui, on a réussi à éradiquer pratiquement les vols à la portière et les vols à l'arraché qui ont fait les beaux jours des années 2000 et que par

contre, on a une augmentation des cambriolages. C'est la raison pour laquelle Bernard DELIQUAIRE a été chargé, avec des services qui ont été recrutés à cet effet, de faire monter la procédure de voisins vigilants en coordination avec la police nationale, qui a mis en place une brigade anti-cambriolages, et enfin avec une capacité de développer des tournées complémentaires mixtes police nationale/police municipale sur l'ensemble du territoire.

Enfin, et pour être bref dans la première réponse, 15 caméras supplémentaires seront mises en place en 2015 puisque nous savons qu'elles ont permis d'élucider un certain nombre de faits marquants.

Quant aux squats qui sont une plaie de la Ville d'Antibes, je rappelle que la Ville d'Antibes, dans le cadre des procédures en cours, a fermé 18 squats entre 2014 et 2015, et que les squats restants, et en particulier celui qui est sur Juan-les-Pins est soumis à une décision du tribunal qui devrait intervenir dans les jours qui viennent et qui aboutira, je pense, à la décision d'avoir recours aux forces de l'ordre pour cette évacuation.

Je voudrais rajouter aussi que ceux qui me critiquaient lorsque la police municipale était dotée d'armes et que, peut-être de manière qu'ils considéraient abusive, nous avons acheté des gilets pare-balles, dans le contexte du plan Vigipirate qui s'est développé de surveillance des lieux de culte et surveillance d'un certain nombre d'établissements, je me réjouis d'avoir acheté les gilets pare-balles et les armes à la police municipale, dès l'instant où elle est associée et à la disposition de la police nationale.

Et puisqu'il y a eu un petit sujet de polémique, je rappelle qu'il n'y a pas eu d'attitude particulière de ma part vis-à-vis des médiathèques ou du musée, mais que j'ai bien vu qu'un certain nombre de représentants syndicaux m'ont fait valoir le risque qu'il pouvait y avoir dans ces établissements. J'ai validé l'affiche qui est une affiche de Christian pour qu'on la mette sur l'ensemble des lieux culturels de la ville. J'ai dit qu'il ne me paraissait pas souhaitable que les dessins polémiques soient affichés au musée et qu'ils devaient être à l'intérieur du musée. Je persiste dans ce que j'ai décidé et je rappelle d'ailleurs qu'un certain nombre de grands journaux comme « Libération » se sont abstenus de reproduire un certain nombre d'affiches. Et je dois dire qu'on a le droit de défendre la liberté d'expression, ce qui est mon cas, mais on n'est pas obligé non plus de valider tout ce qui a paru dans le dernier « Charlie Hebdo » et en particulier dans les pages intérieures. Si vous voulez acheter le journal, vous l'achetez. Mais vous n'êtes pas obligé, quand vous êtes Maire, de l'afficher sur les vitrines.

On a donné l'impression qu'il y avait une polémique. Il n'y en a jamais eu. Ça n'est pas à l'extérieur que l'on voit ces éléments, c'est à l'intérieur. Et on a donné l'impression ensuite que j'avais changé d'avis. Je n'ai pas changé d'avis. Et je ne mettrai pas en danger qui que ce soit dans la ville en faisant des propositions qui peuvent paraître comme des provocations. Comme certains ont pensé qu'il y avait une différence entre mes paroles et mes actes, comme ça ils voient que mes paroles sont en conformité avec mes actes.

Et je dois dire aussi qu'avec l'accord du Maire de Biot, nous avons suspendu une programmation dans l'ensemble qui devait se faire à la médiathèque et qui racontait l'histoire, au demeurant tout à fait artistiquement de qualité, de jeunes qui portaient pour le djihad. Et je pense que dans la période dans laquelle nous sommes, nous avons convenu ensemble que cette diffusion qui était suivie d'un débat ne paraissait pas utile et pouvait gêner ou troubler l'ordre public.

Donc ceux qui pensent que je censure, oui je censure quand je pense qu'il y a un danger à l'ordre public et surtout quand il y a un danger d'agression de l'ensemble du personnel dont je suis effectivement responsable. En conséquence, je rappelle que j'ai mis l'ensemble des médiathèques et l'ensemble des services des musées sous surveillance discrète parce qu'on ne va pas consulter les livres avec des policiers armés autour, mais que cette sécurité-là, ça fait

aussi partie de la responsabilité. Et les bonnes âmes qui veulent me donner des leçons sur ce qui est courageux ou pas sauront que l'ensemble des dispositifs que j'ai pris, c'est d'avoir le courage de défendre ceux que je pouvais mettre en danger.

Y a-t-il une intervention autre ? Monsieur TIVOLI.

M. TIVOLI :

Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement si les chiffres de la sécurité semblent vous satisfaire, lorsque nous écoutons la population, il semble que sur ce point, elle ne soit pas ou peu écoutée. Malgré les promesses de mise en concordance des services de la police municipale et de la police nationale, il semble que les délinquants et notamment au niveau des cambriolages, qui sont en constante augmentation, agissent en toute impunité. J'en prends également pour preuve les nombreux témoignages que nous avons eus lors de la réunion avec les habitants concernant la nuisance et les nuisances liées aux squats de Roms, à laquelle M. le Sous-Préfet nous avait d'ailleurs indiqué qu'il ferait des réunions assez régulières et dont une qui devait avoir lieu au mois de janvier et que nous attendons toujours. Il vient dire devant la population qu'il suit le dossier. La population, encore une fois, voit qu'il n'a pas tenu ses promesses. Il a d'ailleurs évoqué lors de cette réunion qu'il prenait le problème très au sérieux. Il a dit au grand étonnement de toute la population qu'aucune plainte n'avait été déposée par la population concernant les nuisances de ces squats de Roms. Nous en sommes également très étonnés.

Finalement, ce que nous demandons, c'est pourquoi ces chiffres qui énoncés comme ça semblent finalement aller dans le bon et dans ce que souhaite la population, au final toute la population vit encore avec ce sentiment comme vous l'appellez d'insécurité ? Nous pensons réellement qu'il ne s'agit pas d'un sentiment d'insécurité, mais qu'il s'agit d'une réelle insécurité sur Antibes comme ailleurs d'ailleurs. Tous les habitants achètent leur propre sécurité en mettant des triples verrous, des alarmes domestiques, des alarmes anti-agression, etc.

Alors finalement, ne pensez-vous pas qu'il faille à un moment donné agir avec une plus grande fermeté qui serait plus dissuasive que celle que nous avons à l'heure actuelle, notamment envers les délinquants et ces squatteurs ? Et qu'il faut, comme l'avait promis Mme la Commissaire, et vous avez répondu d'ailleurs pour partie lors de votre première intervention, faire des rondes communes et à des heures différentes de ce qui était fait auparavant, police nationale et police municipale ? Quelles vont être, justement suite à cette réunion, les mesures prises conjointes à la police nationale et municipale et dont nous n'avons eu aucune réponse à l'heure actuelle ? Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Autre intervention ? Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Moi, je vais être plus sur la prévention.

Les élus n'ont aucune information sur le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance. Et quant au schéma local de tranquillité publique, là aussi les élus n'ont aucune information quant à sa composition, son fonctionnement, etc.

Sans attendre que vous vous posiez la question, une information régulière aux élus des travaux de ces instances serait nécessaire.

Comment se répartit le budget consacré à la prévention entre la Ville, la CASA, le Département et l'État ?

Le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance a revu ses critères pour la période

2013-2017. Quel impact sur la politique de prévention de la Ville et sur son budget ?

Et pour 2015, un appel à projets a été lancé par le Ministère. La Ville a-t-elle répondu ? Et pour quelles actions ?

Quant aux voisins vigilants qui ont été présentés hier soir, il manque l'information des habitants. J'ai posé la question hier, je l'avais déjà posée précédemment. Il est indispensable que les habitants de la rue, du lotissement, du quartier concerné soient informés de qui est le référent. Cette information peut se faire par un message dans les boîtes aux lettres indiquant le nom et le téléphone du référent proposant une prise de contact. Il est impensable que les habitants soient informés parce qu'il y a un panneau au début de la rue. Et d'ailleurs, j'ai cru comprendre hier soir en fin de réunion que ça allait être mis en place sous cette forme.

Merci.

M. LEONETTI :

Madame DUMAS, excusez-moi.

Mme DUMAS :

Très rapidement. Moi je ne rentrerai pas dans la polémique de la liberté d'expression ou pas parce que c'est un grand débat et je crois qu'il n'y a pas lieu de polémiquer en ces périodes troubles.

M. LEONETTI :

Non. Je suis d'accord avec vous.

Mme DUMAS :

Simplement, je trouve que c'est bien de sécuriser les lieux de culture comme la médiathèque, ce qui permet à tout le monde d'y aller tranquillement et d'aller lire ce qu'il veut tranquillement.

M. LEONETTI :

Je partage votre opinion.

Mme DUMAS :

J'en parle d'autant plus que moi aussi, je reçois régulièrement des menaces puisque nous étions très proches de ces dessinateurs.

D'où l'importance d'un service public de la sécurité.

M. LEONETTI :

Vous savez ce que disait VOLTAIRE ?

Mme DUMAS :

Comment ?

M. LEONETTI :

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï pour que vous puissiez le dire. »

Mme DUMAS :

Je disais : d'où l'importance d'un service public de sécurité. Et j'ai lu un article de M. MUCCHIELLI qui parle beaucoup de la délinquance et de la sécurité d'un ton très différent de ce qu'on peut entendre parfois dans les médias soi-disant bien-pensants. Et je crois qu'il y a actuellement un vrai danger...

M. LEONETTI :

Qui, vous avez dit ?

Mme DUMAS :

M. MUCCHIELLI. Laurent MUCCHIELLI, qui est sociologue à l'université d'Aix-en-Provence et qui écrit beaucoup sur ce thème-là.

M. LEONETTI :

Chacun a le droit de s'exprimer, y compris lui.

Mme DUMAS :

Et je crois qu'il y a aussi, et ce n'est pas le seul à le dire, un danger sur la sécurité et l'économie de la sécurité qui est très en verbe, c'est qu'il y a des lobbyings de sociétés privées qui sont très fortes, et même le Parlement Européen s'en plaint. Donc je soutiens l'importance de recruter des policiers municipaux bien formés et des policiers nationaux bien formés et bien outillés en équipements.

M. LEONETTI :

Très bien !

Mme DUMAS :

Dernière chose, je redis ici, parce qu'on parlait...

M. LEONETTI :

C'est nouveau ça, Madame DUMAS

Mme DUMAS :

Non, non, pas du tout ! Ce n'est pas vrai. Je peux vous ressortir des interventions où on avait défendu le commissariat.

M. LEONETTI :

Vous êtes pour qu'ils soient armés avec des gilets pare-balles, les policiers municipaux.

Mme DUMAS :

Ah non ! Je ne sais pas, mais il est vrai que l'actualité dit que vous aviez peut-être raison. Et je regrette cette actualité d'ailleurs.

M. LEONETTI :

Tout le monde la regrette, Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Et je pense qu'il faudra aussi discuter pas simplement des causes qu'il convient d'évoquer, mais en tous les cas d'où ça vient, et je crois que l'éducation est importante là-dedans.

Et simplement, je redis...

M. LEONETTI :

Je partage votre avis.

Mme DUMAS :

Je crois qu'un audit sur l'efficacité, le rapport coût/efficacité des caméras de vidéosurveillance, un audit dont beaucoup de communes sont en train de faire, ça ne mange pas de pain mais en tous les cas ça donnerait la réalité des faits.

M. LEONETTI :

Juste sur ce dernier point et après j'essaierai de répondre aux autres. D'abord, nous avons deux éléments de délinquance, enfin de délit, pardon, qui sont élevés et si ces deux éléments-là n'étaient pas aussi élevés, on aurait un taux de délinquance qui serait très bas, excessivement bas pour les villes de notre couche. C'est la dégradation des biens publics et c'est les cambriolages.

Je pense que pour les dégradations des biens publics, je n'ai pas de dégradation dans cette ville de biens publics dans les endroits où il y a des caméras. Et d'un. Donc ce n'est pas complètement négligeable d'imaginer par exemple sur le pôle multimodal qui est totalement ouvert, eh bien qu'on ait quand même des caméras qui permettent la sécurité des gens qui attendent un bus quelquefois quand même un peu tard. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que je rappelle que les caméras sont mises en place sous le contrôle du Procureur de la République et du Préfet pour vérifier qu'il n'y a pas d'atteinte aux libertés individuelles, ce qui est tout à fait normal, et que le développement des caméras, et on peut en faire le bilan et je suis d'accord avec vous, montrera non seulement que ça a été concomitant à Antibes de la diminution de la délinquance, mais montrera spécifiquement dans quel nombre de cas on a réussi à identifier le responsable. Je ne parle pas des grandes affaires où chaque fois, c'est la caméra qui permet quand même d'identifier l'auteur à ce moment-là du crime et qui permet de l'interpeller.

Je ne dis pas que ça se substitue à la police municipale ou nationale. Je dis simplement que c'est un complément utile et qu'on va continuer à le développer avec 15 caméras cette année.

Le deuxième point, sur les voisins vigilants. Je suis d'accord sur le fait qu'on a été un peu, pardon, débordés parce que M. DELIQUAIRE a pris cette affaire très à cœur et qu'il a contacté beaucoup de personnes, et qu'aujourd'hui on n'a pas eu le temps de mettre les panneaux partout où ils sont. Mais je pense que ce développement-là, et on peut en faire le bilan aussi, a permis d'interpeller un certain nombre de cambrioleurs et a permis d'empêcher un certain nombre de cambrioleurs de pénétrer dans un appartement. Et je crois que la vraie citoyenneté, contrairement à ce qu'on a pu dire aussi, ça n'est pas de la délation que de dire qu'on est en train de pénétrer chez le voisin. C'est au contraire de la citoyenneté bien comprise et de la solidarité. Donc il me semble que les voisins vigilants doivent continuer à fonctionner.

Sur la prévention de la délinquance, nous sommes dans un dispositif dans lequel le Gouvernement a décidé qu'il y avait des endroits où il fallait de la prévention de la délinquance, il y avait des endroits où on se débrouillait tout seul. Nous sommes dans le genre d'endroit, bien entendu, où l'on se débrouille tout seul. Nous sommes dans une compétence partagée avec les services de l'État là aussi, avec la PJJ, mais aussi avec les services de la Communauté d'agglomération sur la prévention de la délinquance, eux-mêmes en liaison avec les services Jeunesse de l'ensemble des villes concernées, en particulier de la Ville d'Antibes. Il y a toute une programmation. Moi je suis à votre disposition pour vous dire ce qu'il y a dans la programmation.

Quand vous regardez les délits qui se produisent dans la ville d'Antibes, je ne vais pas utiliser des mots qui peuvent blesser qui que ce soit, mais ce ne sont pas des Antibois et des Juanais. Ce sont des gens qui viennent de l'extérieur pour créer une situation de délinquance sur la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Donc vous pouvez faire la prévention que vous voulez sur toute la jeunesse et toutes les situations de difficulté, de précarité qu'il peut y avoir, l'immense majorité est une délinquance qui est importée.

Ensuite, je voudrais répondre à M. TIVOLI. Oui, je suis pour la fermeté. Pour autant quels moyens ai-je en tant que Maire d'augmenter les moyens de la fermeté ? Les peines plancher ont

disparu, le bracelet électronique a remplacé les peines de prison et les peines de prison sont systématiquement diminuées par deux. Ce n'est pas moi qui suis Garde des Sceaux. Alors peut-être qu'il y a un réveil aujourd'hui d'entendre que peut-être la fermeté peut aussi contribuer à la sécurité, et je l'entends très positivement de la part du Gouvernement. J'attends que là les actes suivent les paroles pour être plus tranquille.

Vous dites que vous n'avez pas été au courant de la suite sur ce squat qui nous préoccupe. Il nous préoccupe à plus d'un titre. D'abord parce qu'il y a des enfants qui sont dans des situations de grande précarité. Ensuite, parce qu'il y a des perturbations à l'entourage qui exaspèrent les uns et les autres, et qui peuvent conduire à des situations de tension et de violence de part et d'autre. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé avec Éric PAUGET et Bernard DELIQUAIRE, aux deux Préfets de se rendre sur place. Ils sont venus, ils ont fait une réunion. À la suite de cette réunion, en présence de Jacques GENTE, il y a eu une visite sur place avec le Préfet, tel qu'il l'avait prévue et s'était engagé, avec des représentants des riverains et des commerçants et avec un discours de fermeté qui était assez clair. Pour autant aujourd'hui, moi j'ai revu l'ensemble des riverains. Bien sûr le squat persiste mais ils ont reconnu que les patrouilles de police nationale et municipale se multipliaient. La BAC, on ne les reconnaît pas et tant mieux, elle se multiplie aussi. Et qu'en même temps, les actes d'incivilité avaient diminué. Donc, je crois qu'il faut être très vigilant. Le Préfet, le Sous-Préfet m'a dit qu'il reviendrait lorsque la décision de justice qui a été reportée à la demande des avocats s'effectuera. Et lorsque la décision de justice interviendra, eh bien à ce moment-là nous appliquerons les règles de la République qui font que l'évacuation se fait avec un accompagnement social.

J'ai dit, pour être tout à fait clair, que la Ville était prête à faire l'accompagnement social parce qu'il y a des enfants et que ces enfants n'ont pas à subir de violence. L'évacuation qui doit être faite doit être faite avec un accompagnement social. Ça ne veut pas dire pour autant qu'il n'y aura pas d'évacuation. Et je plaiderai pour qu'on évacue tous les endroits squattés parce que c'est visiblement une infraction majeure de pénétrer dans la propriété d'autrui et que cette situation crée des tensions dont on ne peut pas imaginer un jour les répercussions. Le jour où on aura des gens qui en viendront à se faire de l'autodéfense, on sera tous là à pleurer et à dire : pourquoi la République n'a pas fait respecter ses droits et ses lois ? Je suis pour qu'on respecte les droits et les lois. La décision de justice doit intervenir dans les semaines qui viennent.

M. GENTE était présent pour voir quel accompagnement on y effectuait. Mais je rappelle que c'est une compétence de l'État, qui devrait à la fois faire respecter l'ordre républicain et en même temps faire l'accompagnement social. Or il ne fait ni l'un ni l'autre. Le drame de l'État ou de toute autorité lorsqu'il ne donne ni l'humanité ni la fermeté, c'est qu'effectivement on retourne dans la loi de la jungle. Nous essaierons de continuer cette politique-là qui est équilibrée et qui me paraît conforme aux règles et aux lois de notre République.

Sur le sentiment d'insécurité, je n'y crois pas au sentiment d'insécurité, je crois qu'on est en insécurité ou qu'on n'est pas en insécurité. Et quelqu'un qui vient et qui vous insulte et qui vous menace, ce n'est pas un sentiment d'insécurité même s'il n'y a pas de violence qui est effectuée. C'est une forme de violence.

Je pense qu'on continuera effectivement à avoir un effectif de police municipale élevé. Je rappelle que c'est dans les Alpes-Maritimes que les polices municipales sont les plus nombreuses et que la Ville d'Antibes arrive, en nombre de policiers municipaux, en 4^{ème} position sur le plan national, et que par habitant elle arrive en 2^{ème} position. Donc, on n'a pas non plus baissé les bras dans ce domaine et effectivement, il faut une police municipale formée et une police nationale formée. L'avantage que nous avons sur Antibes Juan-les-Pins, c'est que la police municipale est à la disposition du commissaire de police et qu'il réquisitionne la police municipale pour toute action qu'il juge utile à la fois pour la prévention, la répression de l'insécurité routière qui est aussi une forme d'insécurité, ou l'insécurité tout simplement, parce que justement ils sont formés pour pouvoir agir dans le cadre de ce dispositif de coordination

police nationale/ police municipale.

J'espère que nous arriverons à trouver le calme dans notre ville qui, croyez-moi... Je vais vous livrer une anecdote particulière et qui doit nous faire réfléchir tous. La police nationale d'Antibes est une des rares polices nationales où les policiers nationaux rentrent chez eux dans des transports en commun en uniforme. C'est la police qui vient de m'informer de cette situation-là. Ça veut dire que dans notre pays, quand on est en uniforme de policier, on est en danger lorsqu'on prend un transport en commun. Si ça ne doit pas réveiller chez nous, alors que ça devrait éveiller plutôt un respect de l'autorité, ça éveille une excitation et une incitation à la violence contre les détenteurs de l'autorité, il y a un moment où il faudrait, de manière calme, sans polémiquer, retrouver au niveau de l'enseignement, au niveau de l'autorité des décideurs, au niveau de l'autorité de la police nationale et municipale, un brin d'autorité pour que nous vivions un peu mieux ensemble. Quand il n'y a plus d'autorité, c'est le plus fort qui gagne. La force de l'autorité, justement elle protège les plus faibles. Donc, je crois qu'on pourrait aussi être d'accord, dans cette période, sur ce sujet-là.

Merci.

Départ Mme CHEVALIER

Départ M. RAMBAUD

Départ M. TIVOLI

Départ M. CORNEC – la procuration de M. GERIOS s'annule

Départ M. LO FARO

Présents : 36 / procurations : 5 / absents : 8

M. LEONETTI :

On passe à la dernière question : emploi, économie.

M. COLOMB :

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans une période d'accroissement du chômage et de contraintes financières qui vont peser lourdement sur les budgets des collectivités territoriales, l'année 2015 s'annonce difficile sur le plan de l'économie et de l'emploi, quel que soit le territoire sur lequel on se situe.

Ainsi et malgré les annonces faites par le Gouvernement en 2012, puis en 2013, le marché de l'emploi n'a cessé de se dégrader dans notre pays, touchant durement tous les bassins d'emplois, y compris celui des Alpes-Maritimes, qui a connu une croissance du chômage de 1,4 % en 2014, alors qu'elle a été de 5 % au niveau national.

Les collectivités territoriales réalisent plus de 75 % de l'investissement public, destiné très largement à soutenir l'activité économique et le maintien des entreprises au niveau local. Cet investissement est aujourd'hui menacé par la baisse drastique des dotations de l'État, près de 11 milliards d'euros répartis sur 3 exercices budgétaires.

Dans le cadre du précédent mandat, la Municipalité a mené une politique active de construction de grands équipements, parmi lesquels la reconstruction du Palais des Congrès, la construction de la salle Azuraréna, l'aménagement de l'esplanade du Pré des Pêcheurs inauguré en fin d'année, ainsi qu'un plan ambitieux d'infrastructures destiné à la sécurité des biens et des personnes, dans le cadre par exemple de la lutte contre les inondations.

Dans le même temps, la Communauté d'agglomération a également investi sur la commune, dans le cadre des équipements structurants, tels que la salle de spectacle Anthéa, le Pôle

d'Échanges Multimodal destiné à faciliter les déplacements des actifs sur le bassin antibois et sophilopolitain, sans oublier la politique de construction de logements dans le cadre de son Plan Local de l'Habitat, et les mesures de soutien à l'innovation et à l'implantation des entreprises.

En conséquence, pouvez-vous nous indiquer dans quelle mesure toutes ces actions ainsi que celles à venir sur ce nouveau mandat, vont permettre à notre territoire de conserver son dynamisme économique et de continuer à créer de l'emploi, le bassin antibois ayant été le seul des Alpes-Maritimes à créer de l'emploi en 2014 ?

Merci.

M. LEONETTI :

Si vous le voulez bien, sur des interventions brèves.

Nous pensons que l'économie d'Antibes, elle est autour de trois pôles pour l'avenir. Et ces trois pôles, sont un pôle touristique et commercial, et Patrice COLOMB vient d'y répondre en partie, un pôle qui est majeur et qui est Sophia Antipolis depuis qu'Antibes est devenue ville sophilopolitaine et gestionnaire de Sophia, et en même temps et pour l'avenir, le Port Vauban, qui fera l'objet de propositions de la part d'Éric PAUGET et de moi-même dans le courant de cette année et qui devrait aussi apporter une contribution économique et financière à la Ville.

Si vous le voulez bien, je donne une réponse courte à Audouin RAMBAUD et à Éric PAUGET et je dirai un petit mot sur Sophia Antipolis.

M. RAMBAUD :

Oui, Monsieur le Maire, je vais répondre en ce qui concerne le Palais des Congrès.

Je rappellerai simplement que la Ville d'Antibes a confié la gestion de son Palais des Congrès à son Office de Tourisme à travers une délégation de service public « in house ». Cela a ipso facto généré la création de 6 emplois.

L'apport économique de ce Palais des Congrès est d'ores et déjà incontestable puisque nous avons déjà eu en 2014 115 jours d'activité commerciale pour un potentiel maximum de 150 jours, ce qui représente deux tiers de l'occupation possible. Il nous manque encore 50 % de progression pour pouvoir faire le plein mais nous sommes sur la bonne voie puisque nous avons fait 19 congrès en 2014 et nous sommes sur un nombre de congrès optionnés et même signés de 25 pour l'année 2015.

Dès sa première année, le Palais des Congrès a accueilli 25 000 personnes. Et si on se réfère au mode de calcul de l'Union Nationale Française des Métiers de l'Événement, grosso modo 120 euros par personne et par jour, cela génère donc des retombées économiques de plus de 3 millions sur Antibes Juan-les-Pins, ce qui n'est pas anodin.

Enfin et toujours dans ce même registre, la mise en place de notre bureau des ventes au sein de l'Office de Tourisme des Congrès aura traité 50 % des congrès dès sa première année et nous pouvons affirmer... L'autre moitié, bien sûr, est traitée soit par des agences événementielles, soit directement par le client. Et cela aura généré 6 000 nuitées sur l'année. Nous faisons environ 600 000 nuitées par an en tourisme de loisirs, ce qui représente 1 % de croissance, sachant que les établissements proches du Palais des Congrès, bien entendu, bénéficient d'une croissance supérieure. Et je crois qu'aujourd'hui, compte tenu de l'activité économique nationale, aller chercher 1 % de croissance ça ne fait pas de mal à l'économie locale.

Deuxième chose sur laquelle je voudrais insister, c'est que ces nouvelles infrastructures (je ne parlerai vraiment que du Palais des Congrès parce que c'est ce que je connais le mieux), outre

l'effet économique évident, génèrent une résonance médiatique aux niveaux national et international. Vous savez que nous sommes abonnés à l'Argus de la presse, qui est un organisme indépendant qui chiffre les retombées médiatiques : presse écrite, presse radio, télévision sur le plan national et sur le plan international, et il chiffre les retombées médiatiques en ce qui concerne l'Office de Tourisme à plus de 9 millions d'euros par an. Alors, imaginez au niveau municipal ce que ça doit être. C'est une campagne de publicité que nous ne pourrions nous permettre de nous offrir et donc c'est très important.

Autre exemple en matière de tourisme d'affaires, le travail réalisé par le Club des Partenaires de l'Office de Tourisme, où une stratégie et des actions communes sont décidées ensemble par près de 70 structures commerciales (hôtels, boutiques, plages, restaurants) et nous cherchons ensemble de nouvelles stratégies et solutions pour booster le tourisme, et donc l'économie et le commerce d'Antibes Juan-les-Pins. Merci.

M. LEONETTI :

Éric PAUGET, Port Vauban.

M. PAUGET:

Oui Monsieur le Maire, vous avez bien fait de rappeler que la Ville d'Antibes dispose de quatre ports, on l'oublie trop souvent, et plus de 2 800 places de port uniquement sur le territoire de la Ville d'Antibes, dont deux grands ports à vocation internationale qui sont le Port Gallice et le Port Vauban.

À titre de comparaison, il faut savoir que la Métropole Nice Côte d'Azur, sur l'ensemble de son territoire, dispose de 3 000 places de port. La Ville d'Antibes dispose de 2 800 places de port. Ces 2 800 places de port représentent indéniablement un atout majeur pour le développement économique de la Ville et de notre territoire.

Nous avons enfin une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui date de 2013, qui a permis d'avoir une photographie des retombées économiques du Port Vauban. Trois chiffres importants à retenir : le Port Vauban génère plus de 700 emplois directs, 135 millions d'euros de chiffre d'affaires et 195 entreprises, commerces ou artisans directement en lien avec l'activité du Port Vauban.

Il me semble absolument majeur de tenir compte de ce patrimoine, de cette richesse dont dispose la Ville d'Antibes, d'autant plus que dans les années qui arrivent les concessions portuaires vont arriver à terme. Et nous allons vous proposer avec Monsieur le Maire ainsi qu'avec Matthieu GILLI d'avoir une gestion globalisée, unique de cette façade maritime et de cette activité portuaire et de proposer, en tout cas c'est l'ambition qu'on a, de créer le port du 3^e millénaire autour de deux grands axes :

- le développement durable et l'environnement ;
- les nouvelles technologies et l'innovation puisque la Ville d'Antibes étant la ville centre et phare de Sophia Antipolis, il nous semble normal que l'ouverture à la mer de Sophia se fasse par nos ports.

Voilà l'ambition que nous avons, que je souhaite vous faire partager et qui va nous accompagner dans les mois et les années qui arrivent.

M. LEONETTI :

Juste un mot pour Sophia. Sophia jusqu'à la Communauté d'agglomération, à sa création avait des retombées économiques sur deux villages, Biot et Valbonne, et n'avait pas de répercussion sur Antibes. Aujourd'hui à l'intérieur de la Communauté d'agglomération, bien entendu, vous l'avez vu, sans augmenter la fiscalité des entreprises, nous avons eu dans les deux dernières

années plus de 3 000 emplois créés. Ces emplois, bien entendu ils créent des emplois aussi induits. Et je pense qu'avec le tourisme, le commerce, l'activité portuaire, Sophia Antipolis c'est l'autre chance d'Antibes Juan-les-Pins.

Nous avons créé, vous le savez, le Business Pôle. Et parallèlement au Business Pôle qui accueille toutes les jeunes entreprises et qui les amènent jusqu'à la productivité et à la capacité à vivre de leurs propres ailes, il y a bien sûr la nouvelle université qui a été mise en place et qui travaille en liaison directe puisque les jeunes chercheurs ou plutôt les jeunes trouveurs ont la capacité sur des start-up de développer leurs projets sur le Business Pôle. C'est dire que les 60 places du Business Pôle ont rapidement été utilisées et qu'aujourd'hui, nous avons dans l'accompagnement que l'on fait au niveau de l'emploi et au niveau de ces entreprises, 80 % qui sont vivantes à trois ans. Pardon d'utiliser ça, c'est une technique qui permet de voir quelle est la viabilité des start-up. Une petite entreprise qui démarre, elle a une chance sur deux de mourir au bout d'un an parce que le projet ne marche pas. Quand on arrive à avoir 80 % sur trois ans, ça veut dire qu'on crée pratiquement une viabilité de l'entreprise à moyen et à long termes.

Enfin, vous le savez, la Ville d'Antibes veut développer une activité d'emploi aussi au sein de la ville. On a parlé des emplois créés sur le Palais des Congrès. Il y a des emplois qui ont été créés, qu'on a un peu oubliés, sur l'établissement public qui est la maison de retraite médicalisée d'Antibes Juan-les-Pins. Cet EHPAD qui est à côté de l'hôpital a créé 100 emplois, dont à peine 15 % sont des emplois, je dirais, de niveau universitaire. Les brancardiers, les aides-soignants, la maintenance, tout ça a créé des emplois sur notre territoire.

Parallèlement un certain nombre de grosses entreprises commerciales ont voulu muter, nous les avons accompagnées. Ça a été le cas d'abord de Décathlon puis maintenant de Castorama, et demain très probablement l'ensemble Carrefour voudra se rénover, créer de l'emploi, et nous regarderons ce projet à condition que ce soit un projet qui soit complémentaire de l'activité commerciale du centre-ville.

Pour le centre-ville, vous le savez, il y a aussi un projet de dynamisation au travers du projet Marena-Lacan qui a été évoqué sur le scolaire tout à l'heure par Yves DAHAN, mais qui comporte bien entendu un volet économique qui s'insérera, en concertation avec l'ensemble du tissu économique, à l'intérieur de la vieille ville et du centre-ville pour créer cette dynamique.

Et puis je pense que pour revenir sur le débat initial (qu'est-ce qui est productif/non-productif ?), on a démolé une vieille maison à l'entrée de Juan-les-Pins au Pont du Lys, on a mis un jardin. Je pense que c'est productif. On a recommencé maintenant à développer la qualité de la Pinède de Juan-les-Pins. Je pense que c'est productif parce qu'une ville qui a une vocation touristique, elle ne peut pas se désintéresser de l'attractivité de son patrimoine et de ses paysages parce que c'est un des éléments qui fait que justement, on a encore une fréquentation estivale et toute l'année qui est à un bon niveau. Et je continue à penser qu'entre le tourisme et le commerce, il y a des liens étroits qui se développent aujourd'hui sur notre pôle antibois, dans lequel la Chambre de Commerce, l'ensemble des associations de commerçants et le tourisme d'accueil peut se faire dans une vision qui est une vision un peu plus globalisée que la simple vision segmentée du tourisme d'un côté, de l'activité commerciale de l'autre.

Monsieur CORNEC.

M. CORNEC :

Monsieur le Maire, je n'ai pas eu le temps de tellement intervenir tout à l'heure, mais c'est vrai qu'à propos de ce qu'a dit M. PAUGET sur les ports, c'est vrai que nous reconnaissons que le projet de gestion globalisée unique sera très intéressant et nous aurons des propositions à faire à ce sujet. Évidemment, les ports, les quatre ports d'Antibes doivent être, avec le tourisme, un des moteurs de développement prioritaires de la Ville.

À propos du Palais des Congrès, je ne reviendrai pas sur notre position, que vous connaissez déjà, à savoir que nous considérons que ce Palais des Congrès n'amène pas d'activité supplémentaire. Et effectivement, on peut toujours dire qu'il y a 114 jours d'activité commerciale, mais est-ce que les commerçants au niveau local voient le résultat dans leur chiffre d'affaires, etc. ? Je ne reviendrai pas sur les cas des commerçants du quartier de la Régence, mais on sait tous que les commerçants d'Antibes Juan-les-Pins ont des baisses de chiffre d'affaires très importantes. C'est pour en revenir un petit peu à tout ce qui a été dit au cours de ce débat, qui a montré qu'il y avait une forte obligation de moyens mais une très faible obligation de résultat.

À ce sujet, je voudrais revenir sur quelque chose qui nous préoccupe énormément et que l'actualité a mis en exergue ces derniers jours et particulièrement aujourd'hui, c'est le problème des emprunts toxiques, qui touche toutes les villes. En premier lieu la Ville de Vallauris et la Ville d'Antibes, entre autres, sur les Alpes-Maritimes.

Je rappellerai certaines choses. Vous aviez choisi en 2007 de souscrire un certain nombre d'emprunts dits structurés (cinq emprunts si mes souvenirs sont bons) pour un total de 68 millions d'euros, afin de profiter de taux attractifs, d'alléger l'annuité de la dette de la Ville et surtout, à notre avis, pour profiter de remboursements différés. On connaît l'intérêt de ces emprunts toxiques quand la Ville a choisi de les contracter, mais c'est vrai qu'au bout d'un certain temps, on avait prévenu qu'il pouvait y avoir pas mal de difficultés qui apparaîtraient, et aujourd'hui en est la concrétisation, on en voit la concrétisation aujourd'hui.

En 2011, vous affirmiez que « ces emprunts, même si certains ont été restructurés, ne poseront pas de problèmes financiers à la Ville ». Vous aviez alors assuré travailler d'arrache-pied à renégocier ces prêts ou à les neutraliser. Aujourd'hui nous voyons que ces emprunts sont totalement déstructurés à la suite des deux événements. Nous apprenons du Directeur Financier que la renégociation des emprunts est interrompue. Les deux événements, c'est début août, nous avons vu que la baisse de l'euro avait provoqué une augmentation de ces taux de 5 à 13 % en quelques jours, en quelques minutes même. Et quelques jours après l'annonce de l'abandon par la banque centrale suisse du soutien de sa monnaie, trop attractive par rapport à l'euro, ce qui était prévisible vu que l'euro était complètement surévalué et qu'il se dévaluerait un jour ou l'autre. À cause de cette menace de revalorisation du franc suisse, on nous parle de taux pouvant atteindre de 20 à 30 %. On parle déjà d'un surcoût de plusieurs millions d'euros pour la Commune. Je pense que les Antibois ont besoin d'être rassurés à propos de ces surcoûts qui correspondront inmanquablement à des sacrifices en matière d'équipements urbains, d'écoles et de crèches, tout ce qui a été abordé au cours de ces débats, mais qui tout d'un coup devient très hypothétique à la faveur de ces nouveaux éléments.

Malgré les mises en garde du groupe RBMA à propos de ces 68 millions d'emprunts toxiques et les mises en garde aussi sur l'augmentation inquiétante des dettes antiboises, qui ont augmenté de plus de 13 % sur les trois dernières années, vous n'avez toujours pas pris la mesure du danger de ces dettes. Le groupe RBMA réclame donc un moratoire immédiat sur les investissements non productifs. Et Marendia-Lacan nous paraît être un investissement non-productif, bien que cela pourra développer un certain nombre d'emplois et d'activités. Mais malgré tout c'est un coût. Est-ce que la Commune, dans l'état actuel des problèmes qui viennent d'apparaître, peut se permettre ces investissements ? Nous vous posons la question. Et nous demandons donc un recentrage sur les seuls investissements destinés à améliorer les infrastructures routières, les parkings économiques et qui contribueront à préserver l'emploi. Car nous pensons qu'à la faveur de ces dernières actualités, il y a urgence à revoir la stratégie d'investissement de la Ville.

M. LEONETTI :

Je pensais que ce qui avait été dit par les services de la Ville étaient des éléments suffisamment

rassurants.

Vous le savez, d'abord les chiffres que vous donnez ne sont pas justes, donc je vais les rectifier. Les emprunts dits structurés de la Ville d'Antibes représentent moins de 8 % de l'ensemble de la dette de la Ville d'Antibes.

Ensuite, une dette c'est un élément dynamique et tous les économistes vous diront qu'effectivement, s'endetter pour de l'investissement c'est plutôt productif qu'improductif. Ce qui est dramatique, c'est ce qui se passe dans notre pays quand on s'endette pour du fonctionnement et pour payer ses fonctionnaires. Ce n'est évidemment pas le cas à la Ville d'Antibes. Je dirais même que ce n'est le cas d'aucune collectivité puisque c'est interdit pour les collectivités.

En ce qui concerne ces emprunts, ce sont des emprunts restructurés qui ont été renégociés dans ce qu'on appelle des paniers de renégociation et aujourd'hui, ces emprunts qui ont été contractés ont rapporté, rien que sur l'emprunt indexé sur le franc suisse, 2,5 millions à la Ville.

M. CORNEC :

Avant le changement de parité euro/franc suisse.

M. LEONETTI :

Nous étions en renégociation, puisque vous le savez, le Parlement a décidé d'un fonds d'aide aux collectivités territoriales pour permettre de renégocier leurs emprunts, et ce faisant, on le faisait avec les banques qui ont fait contracter ces emprunts. Pourquoi il y a beaucoup de collectivités qui ont une partie d'emprunts toxiques ? Parce que ce sont la Caisse d'Épargne et Dexia qui proposaient ces packages et à l'intérieur, effectivement, il y avait la confiance, je dirais presque l'habitude, de l'ensemble des collectivités. Donc la plupart des collectivités territoriales ont une partie d'emprunts toxiques.

Sur la flambée du franc suisse, je ne rentre pas sur les explications économiques. Mais en gros, c'est une flambée spéculative qui a été anticipée pour éviter de se trouver avec un taux de déflation de l'euro par rapport au dollar et pour l'anticiper. En revanche, l'économie suisse ne peut pas vivre avec un franc suisse au niveau où il est à l'heure actuelle. Effectivement, il y avait une négociation des services de la Ville sur des conseils financiers pour éliminer totalement cet emprunt qui va jusqu'en 2017 mais qui tourne autour d'une dizaine de millions d'euros, 13 millions. Ça correspond à 6 % à 7 % de l'ensemble de la dette de la Ville d'Antibes. Donc ce n'est pas ça qui mettra en danger la Ville d'Antibes.

M. CORNEC :

Ce n'est pas ce qui est dit dans la presse.

M. LEONETTI :

Si. C'est toujours un souci de voir un taux qui augmente quand vous avez pris un emprunt indexé sur le franc suisse. Mais ça ne met pas en danger l'équilibre budgétaire de la Ville d'Antibes.

Oui ?

M. CORNEC :

Que le franc suisse ne retrouve pas sa parité originelle...

M. LEONETTI :

Premièrement, le franc suisse, s'il ne retrouvait pas sa parité, effectivement on reperdrait en quelques années, en trois ans, le bénéfice que l'on a obtenu jusqu'à présent. Si ce n'était que ça, ça voudrait dire qu'on a fait un emprunt à taux zéro pendant dix ans. Pour autant, ce que j'essaie

de vous expliquer, c'est que le franc suisse ne va pas rester au niveau actuel pour deux raisons. La première c'est que c'est néfaste pour l'économie de la zone euro, mais que surtout c'est néfaste pour l'économie suisse. Et les Helvètes vont bien entendu faire en sorte que leur franc soit sous-coté, enfin revienne à un taux qui est plus raisonnable vis-à-vis de l'euro, ne serait-ce que parce qu'ils paient toute une série de Français riverains et qu'ils se trouveraient donc avec une inflation des salaires phénoménale et avec une impossibilité d'exportation. Parce que le taux actuel du franc suisse ne tiendra pas.

Donc pour ces raisons-là, nous avons interrompu la négociation. Nous sommes dans une phase 1 qui est la phase habituelle, c'est-à-dire que nous demandons l'aide de l'État, par l'intermédiaire des fonds européens, que nous allons obtenir parce qu'il y avait...

M. CORNEC :

C'est négligeable.

M. LEONETTI :

C'est à peu près la moitié, donc si vous trouvez que c'est négligeable. C'est 4 millions d'euros.

Ensuite, si cette aide est effectivement nulle, à ce moment-là on verra ce que l'on fera. Si l'aide est significative, on verra à ce moment-là comment on transforme une dette qui était à un taux variable avec un taux fixe. Et ça se fait périodiquement, c'est-à-dire que de temps en temps, il faut penser quand même que quand on a restructuré les emprunts, nos emprunts de l'époque étaient à 9 %. Il y a eu une période où les emprunts étaient très élevés.

M. CORNEC :

Les pénalités de sortie sont indexées sur le franc suisse aussi.

M. LEONETTI :

Les indemnités de sorti, si on obtient le même taux que maintenant, on aura un taux à 2 %, mais ce taux à 2 % se fera contre des indemnités de sortie. Et les indemnités de sortie, si elles étaient ce qui était prévisible, de 8 à 10 millions, et que l'État apporte 5 millions, et que nous avons économisé avec cette année et jusqu'en 2017 avec des taux fixes 4 millions, nous aurions une sortie de nos emprunts toxiques qui serait stabilisée.

Donc la prochaine fois, Monsieur CORNEC, je vous conseille de poser la question plutôt que d'essayer, au détour de l'emploi et de l'économie, de poser la question sur les emprunts toxiques.

M. CORNEC :

C'est l'actualité qui a provoqué ma question.

M. LEONETTI :

Je vous réponds très volontiers. Mais je vous fais remarquer que vous aviez une question à poser et que vous auriez pu utiliser votre question pour le faire.

Je ne vous rassure pas. Je préférerais ne pas en avoir. Je vous dis simplement que toutes les villes en ont et que fort heureusement, ça ne représente que 6 à 7 % de nos emprunts et que dans ce contexte-là, ça ne met pas en cause l'ensemble des investissements.

Ensuite il y a deux types d'investissement, puisque vous me poussez. Il y a les investissements que vous, vous qualifiez de non productifs. Moi je pense qu'une base de voile, c'est productif. C'est productif de tourisme, productif de plaisir sportif pour les jeunes. Et donc ça peut être même équilibré, une base de voile par exemple. Mais Marenda-Lacan, c'est une restructuration du centre-ville sur des terrains qui appartiennent à la Ville et qui permettent justement, en dehors

d'un équipement public possible, de rentabiliser. Si vous avez un terrain qui vous appartient et qu'un commerce vient se mettre sur le terrain ou de l'immobilier sur le terrain, ça vous rapporte plutôt un peu d'argent. Donc ce n'est pas un investissement non productif ne serait-ce que parce que la Ville est propriétaire foncière de l'ensemble des terrains de Marendra-Lacan, en tout cas dans sa phase 1.

M. CORNEC :

Bien sûr, mais vous avez dit vous-même qu'il y avait 8 millions d'euros, dû aux baisses des dotations de l'État, qui manqueraient à la Ville, qui vont se rajouter à ces problèmes.

M. LEONETTI :

Je ne vais pas rentrer dans un débat d'orientation budgétaire. Visiblement vous ne connaissez pas bien le sujet et vous dérivez sur d'autres sujets. Si vous voulez qu'on fasse le débat d'orientation budgétaire, on l'a fait. Vous n'avez rien proposé. Maintenant il est fait. Prochainement on va délibérer le budget. Vous aurez tout loisir de dire : « Comment vous avez réussi à compenser les 8 millions d'euros ? » et je vous donnerai à ce moment-là toutes les explications nécessaires pour vous dire comment le budget de la Ville va être équilibré et qu'en en même temps on n'augmentera pas la fiscalité.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur emploi et économie ? En essayant s'il vous plaît de rester, parce que je peux répondre à tout, mais il vaudrait mieux rester dans le cadre de la thématique choisie.

Mme MURATORE :

Tout à fait.

Nous notons des freins au développement de l'activité économique de la Ville. Des personnes renoncent à habiter à Antibes, pour certaines en raison du manque de logements sociaux et du coût du logement dans le privé et pour d'autres, actifs, en raison des problèmes de déplacements dont nous venons de parler. D'Antibes aller travailler à Sophia, pour le moment c'est... Vous avez l'habitude.

La Ville pourrait...

(Oh !)

Mme MURATORE :

Oui, on prend l'embouteillage à hauteur du Casino de la Badine. Je veux dire, c'est tout.

M. LEONETTI :

Ne vous laissez pas déstabiliser, Madame MURATORE. Vous avez la parole toute seule.

Mme MURATORE :

On ne fait pas de commentaire déplacé.

La Ville pourrait participer encore plus à la lutte contre le chômage par l'embauche de contrats aidés, par le développement des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics. Et d'ailleurs, un bilan annuel de ces clauses devrait être présenté en Conseil municipal.

Et toujours dans les marchés, il est tout à fait possible, et c'est admis au niveau européen, avec des critères bien entendu, de s'adresser à des entreprises locales, et pour certains besoins de la Ville des ESAT peuvent tout à fait répondre. Merci.

M. LEONETTI :

Sur les deux questions, je vais commencer par la dernière parce que c'est un sujet qui est toujours un peu polémique. Je rappelle que le droit peut permettre de mettre des clauses économiques et des clauses sociales et des clauses écologiques. Elles sont mises. En revanche vous n'avez pas le droit de dire que vous favoriserez le commerce local. S'il y a un commerce qui est à 1000 km et qui a des critères sociaux, économiques et écologiques meilleurs que celui qui est à 500 m, la Commission d'appel d'offres désignera celui qui répond le plus qualitativement et quantitativement à l'objectif.

Pour autant, je constate aussi qu'un certain nombre d'entreprises locales, comme vous le dites, répondent à des appels d'offres extérieurs. Je voudrais qu'on arrête de penser qu'en ne favorisant que le local, on pourrait trouver une solution. C'est comme quand on dit : on va se replier sur nos frontières. Si on se replie sur nos frontières, on ne vendra plus des aéroports de Paris, Alstom, des métros et des Airbus. C'est un choix. On peut revenir aux années cinquante. Mais en tout cas sur la ville d'Antibes, je constate qu'il y a plus de sociétés qui exportent à l'extérieur de la ville d'Antibes, si je peux me permettre cette comparaison, plutôt que de celles qui importent. Donc lorsque nous, on lance par exemple des grands projets sur le bâtiment, on crée de l'emploi. C'est indubitable. Et aujourd'hui puisqu'il y a 70 % de l'investissement productif au niveau de l'emploi par le bâtiment qui est fait par les collectivités territoriales, il y a un vrai risque à ce que 11 milliards de moins soient investis par les collectivités territoriales dans l'investissement. Et c'est la raison pour laquelle je réponds en partie à la première question de M. CORNEC qui disait : « Ne faites que les investissements productifs ». Rien qu'investir dans ce pays, c'est donner de l'emploi au moins au bâtiment et à tous les sous-traitants. Donc c'est un élément qui me paraît positif.

Après, on a recours comme tout le monde aux emplois aidés. Mais franchement, utiliser massivement de l'emploi qui n'a pas de raison d'exister, c'est créer une situation dans laquelle on sait très bien qu'ou bien on crée une charge supplémentaire pour la Ville, ou bien on crée des futurs chômeurs quand la période est terminée. S'il y a des emplois qui peuvent relever de ces emplois aidés, on le fait volontiers. Je veux dire qu'il n'y a pas de problème. Mais attention aux effets d'aubaine qui aboutissent après à du chômage de masse de la part de personnes qui se trouveraient alors avec l'illusion qu'elles ont un emploi et en réalité qui ne correspondrait pas à une véritable fonction. En même temps, quand vous avez une Ville qui essaie de supprimer 100 emplois en cinq ans et qui se retrouve avec 70 emplois créés en un mois par les rythmes scolaires, vous pouvez vous poser un tout petit peu la question de savoir si en plus, vous pourriez embaucher des emplois aidés. Peut-être qu'on va essayer de revenir sur les fondamentaux. Et dans ces fondamentaux il peut y avoir, et il y en a quelques-uns, des emplois aidés dans ce type de création.

Mais honnêtement, je pense que créer de l'emploi, quand Castorama se restructure et devient le premier Castorama de France, il crée de l'emploi. Il crée 100 emplois nets, clairs. Quand la maison de retraite ouvre et qu'elle a 100 emplois, ce sont 100 emplois clairs. Ils sont là. Et ce sont des gens qui vivent sur Antibes qui vont trouver un emploi avec des formations courtes ou moyennes. En tout cas ce sont des gens qui trouvent effectivement une activité.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur CORNEC, Marendia-Lacan il faut le faire. Il faut le faire, je dirai d'abord parce que ça n'est pas à la hauteur de l'enjeu du risque des emprunts toxiques.

M. CORNEC :

Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas le faire, mais avec quel argent ?

M. LEONETTI :

Vous n'avez pas compris alors. Écoutez, je vais vous expliquer à l'extérieur.

M. CORNEC :

J'ai parlé de moratoire, effectivement, mais je pense que la situation réclame...

M. LEONETTI :

D'abord, Monsieur CORNEC, je vais vous rappeler une chose, c'est qu'il y a une police de la présidence d'une assemblée et que généralement, on lève la main avant d'intervenir. Parce que ça permet quand même d'avoir un débat un peu plus structuré.

Je recommence. Vous, vous avez un terrain. Il y a un monsieur qui vient et qui dit : « Je voudrais construire un commerce dessus ». Est-ce que vous perdez de l'argent en lui permettant de construire le commerce ? Et si vous avez de l'argent, vous pouvez faire le devant, le trottoir, ce qui ne vous revient à rien puisque le devant du trottoir est fait, payé par le monsieur qui a mis en place le commerce. Ça, je pense que vous devez le comprendre. C'est tout. Je ne vais pas rentrer plus loin dans la conversation ou dans l'explication. Mais quand on a un propriétaire foncier d'un endroit, on peut y créer de l'activité. Et si c'est de l'activité en particulier commerciale ou du bâtiment, ça rapporte de l'argent à celui qui a le terrain. Or c'est la Ville d'Antibes qui a la chance d'avoir ce terrain et qui donc envisage ce projet.

Madame DUMAS. Après c'est fini, on boucle.

Mme DUMAS :

Je vais être très rapide pour vous permettre de boucler rapidement.

Quand j'ai lu la question, moi j'ai cru à un moment donné que vous étiez d'accord avec moi !

M. LEONETTI :

Ça m'arrive !

Mme DUMAS :

Ça m'a fait peur !

M. LEONETTI :

Un moment de faiblesse, vous savez !

Mme DUMAS :

Sur le fait que la politique de baisse du coût du travail et du CICE n'a pas créé d'emploi. Ça, c'est le constat.

M. LEONETTI :

Je n'ai pas compris là.

Mme DUMAS :

Que la baisse du coût du travail qui est prônée depuis à peu près dix ans n'a pas créé d'emploi.

M. LEONETTI :

Parce que vous trouvez qu'il y a eu une baisse en France du coût du travail ?

Mme DUMAS :

Oui, oui.

M. LEONETTI :

Ah bon ?!

Mme DUMAS :

Oui, oui. Et les aides substantielles du type CICE et du crédit d'impôt recherche.

M. LEONETTI :

Regardez votre voisin allemand. Vous verrez si le coût du travail en Allemagne il est le même qu'en France.

Mme DUMAS :

Il n'est pas le même, c'est vrai.

M. LEONETTI :

Ah oui, non ! Il n'est pas le même.

Mme DUMAS :

Et par bonheur l'Allemagne se met quand même à un truc qui vient d'être voté quand même, c'est le Smic. Donc ça, c'est plutôt une bonne nouvelle.

M. LEONETTI :

Eux, ils font le Smic quand ils ont l'argent pour le payer.

Mme DUMAS :

Oui, c'est vrai. Mais nous, on a la possibilité. On en a de l'argent.

M. LEONETTI :

Nous, on a fait les 35 heures sans avoir les moyens de le payer.

Mme DUMAS :

Moi je milite pour la revendication du droit au temps libre, alors.

Le constat et vous continuez le constat...

M. LEONETTI :

Vous ne dites pas ça à vos élèves quand même ?

Mme DUMAS :

Si, si, ça m'arrive ! Ça m'arrive.

Et le constat aussi...

M. LEONETTI :

Les résultats scolaires doivent s'en ressentir.

Mme DUMAS :

Pas du tout ! Pas du tout !

Que l'investissement public est créateur d'emploi. Et ça, c'est une bonne idée. Sauf que moi j'ai relu ce que vous aviez dit avant la campagne, en fin de campagne et pendant la campagne. Vous aviez annoncé, et dans *Infoville*, 400 emplois dus aux nouveaux chantiers et aux investissements publics qui avaient été faits. J'ai beau essayer de compter, les 400 n'y sont pas. Je ne sais pas. J'ai bien compté les 100+6+quelques-uns à la salle Azurarena qui sont toujours en dessous des chiffres que vous avez annoncés.

M. LEONETTI :

Parce que vous, vous considérez...

Mme DUMAS :

Je termine, s'il vous plaît.

M. LEONETTI :

Je vous laisse terminer.

Mme DUMAS :

Simplement, je pense que j'ai entendu vos propositions sur le Port, qui tournent toutes autour du tourisme. Le Port est sans aucun doute un atout industriel et pas simplement touristique de luxe. Mais il doit être un atout industriel. Mais je crois qu'on a besoin d'une nécessité de diversification de l'économie. Il me semble, ça fait longtemps que je le dis, qu'il y a aussi besoin d'accueil de petites entreprises qui sont pénalisées par la cherté des locaux et par la cherté des terrains pour se stocker à un quelconque endroit de notre ville. Et ça, c'est du poids parce que l'économie, malheureusement, elle n'est pas toujours d'une compétence de la Commune. Je ne dis pas malheureusement. On subit souvent l'économie nationale ou européenne. Donc la compétence de la Commune et de la CASA, ça peut être de créer une zone artisanale à prix modéré pour permettre à des petites entreprises, qui sont très malmenées par les grosses entreprises dans les marchés d'appels d'offres. Il y a le Small Business Act qui a été voté pour soi-disant favoriser les petites entreprises dans les appels d'offres. Je n'ai toujours pas compris l'utilité de ça, enfin en tous les cas l'efficacité de ce truc.

M. LEONETTI :

Sur le Small Business Act, ça ne veut pas dire que tout ce qui est petit gagne. Mais ça veut dire que les marchés sont, je dirais, non globalisés pour permettre à toutes les entreprises de pouvoir soumissionner. Je vais vous prendre un exemple que vous n'avez peut-être pas vécu mais enfin, que vous auriez pu vivre. La médiathèque d'Antibes, lorsqu'on fait un premier appel d'offres, on fait un appel d'offres global. C'est-à-dire qu'on appelle une entreprise qui va soumissionner d'autres entreprises. À ce moment-là, on a un taux très élevé. À ce moment-là, on repart et on fait un appel d'offres avec des lots séparés. Et on voit qu'il y a un menuisier qui postule, qu'il y a un faiseur de charpentes qui postule, qu'il y a un gros œuvre qui postule. Et on voit que le prix diminue de 20 %. Donc ça veut bien dire que dans la façon de faire l'appel d'offres, il y a une possibilité de. En même temps, l'appel d'offres il est transparent et il est concurrentiel. Donc, vous ne pouvez pas dire : parce qu'il est petit et parce qu'il est là, c'est lui que je prends. On est d'accord.

Sur le développement des petites entreprises, aujourd'hui il faut globaliser le problème. Nous, on a fait un schéma d'urbanisme commercial qui dit à quels endroits on va développer, à l'intérieur de la CASA, de l'activité économique. Ce n'est pas un machin réfléchi comme ça. C'est comment on trouve des complémentarités entre des villages qui développent de l'activité artisanale et commerciale de proximité, entre la ville centre qui a comme mission de développer l'activité culturelle et touristique, je dirais de masse, si le terme ne vous choque pas. Et puis des activités, par exemple de stockage, qui sont des activités à prix faible pour pouvoir permettre aux entreprises de s'installer. Et donc, il y a un schéma. Ce schéma, il dit ce qu'on peut faire dans la zone de Saint-Bernard à Vallauris, ce qu'on va développer dans la zone de Saint-Philippe à Biot, ce qu'on va faire aux Clausonnes à Valbonne, ce qu'on va faire aux Trois Moulins à Antibes, ce qu'on va faire à Marena-Lacan. Moi je n'ai pas l'intention du tout de lâcher prise et de dire : « Au fond, après tout, on a les Trois Moulins. Allez, on met un multiplexe, 21 salles ». Ça, c'est facile. Ça, immédiatement ça crée l'emploi. Mais immédiatement ça affaiblit un autre endroit de la ville qui est le centre-ville et qui perdra de son attractivité. Donc comment trouver des complémentarités, c'est ça l'objectif. Mais ne croyez pas qu'il n'y a que le tourisme.

Mais en même temps, réfléchissez qu'aujourd'hui, la zone économique, c'est la Communauté d'agglomération. Pourquoi ? Parce que toutes les taxes que j'ai évoquées tout à l'heure, quand elles sont payées par les entreprises, elles reviennent à la Communauté d'agglomération, elles ne reviennent pas à la Ville d'Antibes. Et donc, c'est à la Communauté d'agglomération de

trouver ces complémentarités.

Donc oui, il y a des zones artisanales. Il y en a une à Valbonne et on est en train de réfléchir à savoir où on va en créer une autre. À la place d'Opiocolor à Opio, on réfléchit comment transformer cette friche industrielle en un atout commercial avec le Maire de la commune.

Donc à chaque endroit, il faut continuer à développer l'activité économique sans penser que ce n'est qu'Antibes qui crée de l'activité économique. Vallauris doit en créer et en recréer. Biot, Valbonne. Villeneuve-Loubet restructure avec les Maurettes l'ensemble de sa zone commerciale qui aujourd'hui est un peu vétuste. On est dans une dynamique qui en même temps fait des Trois Moulins la porte d'entrée économique des grandes entreprises de Sophia Antipolis et qui fait des Clausonnes un centre commercial complémentaire de ce que l'on fait en centre-ville. On a décidé ensemble qu'il n'y aurait pas d'enseigne culturelle forte, par exemple, sur les Clausonnes parce que ça diminuerait l'attractivité de ce qui peut exister sur Antibes. C'est une stratégie, j'allais dire de front commun. Ça ne vous gêne pas le front, non ? Moi j'aime bien quand il y a le cerveau derrière le front ! Là, il y a une politique que je pourrais qualifier d'intelligente et de coopérative sur l'ensemble de la CASA pour créer de l'emploi. Mais la Ville d'Antibes, elle a sa responsabilité.

Et les 400 emplois, vous vous êtes dans un schéma dans lequel vous dites : « Azurarena, ça a créé 12 emplois ».

Mme DUMAS :

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI :

Il faut bien regarder qu'un emploi, une activité qui se crée, elle crée par voie directe ou indirecte d'autres emplois. Quand vous avez l'EHPAD, effectivement l'EHPAD crée 105 emplois, il crée 105 emplois. Mais même, il y a encore des activités qui vont faire que la livraison des espaces loisirs, que la livraison du bâtiment, que la livraison de la décoration, que la livraison quotidienne des repas, ça crée aussi une activité d'emploi. Et le Palais des Congrès, c'est pareil. Ce ne sont pas les 12 personnes ou les 15 personnes qu'il y a au Palais des Congrès qui créent l'activité touristique. Mais quand vous avez 25 congrès qui se réunissent sur Juan-les-Pins (M. CORNEC est parti, donc je ne peux pas lui répondre, une fois de plus) mais franchement, ils ne mangent pas et ils ne dorment pas, les 25 congrès, pendant toute la période ? Je ne sais pas où ils vont, mais à mon avis quand même ils vont un peu autour. Peut-être qu'aujourd'hui ils ne vont qu'autour. C'est possible. Et que la répercussion sur la zone dans laquelle M. CORNEC a son commerce n'est peut-être pas directement impactée par le Palais des Congrès.

Mais pour autant, dernièrement, au Festival du Bridge, je terminerai là-dessus, on dit : quelles sont les répercussions économiques du Festival du Bridge ? On a pris le nom des gens qui venaient au Festival du Bridge. Est-ce qu'ils vont dans les hôtels à Antibes ? On est allés voir un certain nombre d'hôtels. Il y a un hôtel qui a répondu : « Ah mais moi, il ne vient pas au Festival du Bridge, il vient chaque année à la même période ». Ils ne savent pas forcément, les hôteliers-restaurants. Quand vous allez dans un restaurant, vous ne savez pas, il n'y a pas écrit sur ma figure que je suis au congrès des sapeurs-pompiers ou au congrès des experts-comptables, sauf si je me promène avec mon badge pour faire joli. Mais généralement le congressiste, quand il s'en va, il enlève le badge. Il y a effectivement, peut-être de manière insuffisante, mais en tout cas il y a aujourd'hui des répercussions au moins sur l'hôtellerie-restauration, et je pense aussi sur l'activité commerciale parce qu'on achète son journal, on va prendre un petit-déjeuner, on s'achète un vêtement. C'est ça le congrès. Un congressiste, ça dépense de l'argent. Donc s'il y en a 25 programmés, peut-être que chacun ne voit pas la répercussion dans son tiroir-caisse tout de suite dans une période. Mais enfin 25 congrès, au minimum ils mangent et ils dorment. Et ils mangent et ils dorment sur la commune. Ça, je peux vous garantir que le Palais des Congrès vérifie qu'effectivement, cette activité ne va pas se faire avec des activités qui partent à

l'extérieur. C'est difficile d'ailleurs.

Merci à vous tous de ces débats. Si l'opposition souhaite qu'on améliore la façon dont ça se déroule. Enfin moi je trouve que la parole est libre. On essaie de ne pas parler trop longtemps, moi comme les autres. Mais enfin, on n'est pas non plus limité à des temps et à des secondes.

La séance est levée à 17 heures 40.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA